

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente,
M. JULES DUFOUR, commissaire,
M. MOHAMED BERRAJA, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE DÉRIVATION PARTIELLE
DE LA RIVIÈRE MANOUANE PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 15 mai 2001, à 19 heures
Hôtel Universel
Salle Piékougami
1000, boulevard des Cascades
Alma

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 MAI 2001
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 PRÉSENTATION DU PROMOTEUR..... 1
 PÉRIODE DE QUESTIONS
 Mme URSULA LAROUCHE 10
 QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 15
 M. JOHN BURCOMBE 19
 M. DENIS BRASSARD 22
 M. MAJORIC PINETTE..... 34
 M. DAVID TARDIF 41
 Reprise de la séance
 QUESTIONS DE LA COMMISSION.....46
 Mme URSULA LAROUCHE47
 PRÉSENTATION DU PROMOTEUR52
 PÉRIODE DE QUESTIONS
 M. JACQUES RUELLAND.....58
 M. JOHN BURCOMBE73
 M. MAJORIC PINETTE.....77
 Reprise de la séance
 M. FLORENT JEAN80
 Mme CÉCILE DUCHESNE.....84
 M. DENIS BRASSARD87
 M. DAVID TARDIF91
 M. JACQUES RUELLAND.....95
 M. JOHN BURCOMBE101

SÉANCE DU 15 MAI 2001
SÉANCE DE LA SOIRÉE
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous allons commencer nos travaux!

10 Bonsoir mesdames et messieurs, bienvenue à la deuxième séance de l'audience sur le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane par Hydro-Québec.

15 Alors ce soir, nous allons avoir deux (2) présentations d'Hydro-Québec, une sur les hausses et baisses des niveaux des cours d'eau concernés dans le projet, et une deuxième sur les méthodes de calcul pour les débits réservés.

20 J'aimerais d'abord commencer par finir l'information qui avait été demandée hier par monsieur Brassard. Il y avait deux (2) précisions qu'il voulait avoir, la première étant les valeurs actualisées sur chacune des quatre (4) dérivations qui se retrouvent dans l'étude d'impact à la page 2.9, et je vous avais dit que nous aussi, on avait remarqué qu'il y avait des valeurs, ici, dans ce tableau, qui étaient pas nécessairement celles qui avaient circulé lors de l'audience sur Portneuf.

25 J'aimerais savoir si les valeurs dans le tableau de notre étude d'impact, sur le projet Manouane, sont bien celles qui sont le plus à jour. Page 2.9.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui madame, elles sont à jour.

30 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

35 Et l'autre point, c'était les débits moyens annuels de Bersimis-1 et de Bersimis-2, qui sont pas les mêmes dans l'étude d'impact de Portneuf et dans l'étude d'impact de la Manouane.

Et j'aimerais savoir quelles sont les données qui sont les plus à jour.

40 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Donc madame la Présidente, nous avons fait les recherches que nous vous avons promises. Alors la différence vient du fait que pour Portneuf-Sault aux Cochons, nous avons présenté les valeurs harmonisées reconstituées de différents bassins versants à partir de diverses stations et installations à l'échelle provinciale, pour la période de 1942 à 1988.

45

Ça, c'est ce qu'on appelle à Hydro-Québec le livre gris des débits. C'est un livre qui est mis à jour régulièrement, et qui parle de toutes les valeurs de la province.

50

Alors en réalité, dans le projet Manouane, nous avons, pour le projet Manouane, le deux cent quatre-vingt-huit mètres cubes par seconde (288 m³/s) vient de la reconstitution des débits à B-1 pour la période de 62 à 97, et 62 à 97, c'est la période de vie de la centrale depuis qu'elle a été construite, en 62.

55

Je tiens à signaler que pour le projet Portneuf-Sault aux Cochons, on a rectifié à deux cent quatre-vingt-huit (288 m³/s) dans le volume des réponses aux questions complémentaires. Et c'est exactement le même raisonnement pour Bersimis-2.

Alors je dépose ce document.

60

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

Alors si vous voulez procéder avec la première présentation, s'il vous plaît.

65

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Alors madame la Présidente, je vais introduire cette présentation qui va être faite en grande partie par mes deux (2) collègues, Richard Primeau et Louise Émond.

70

Je voudrais vous expliquer un peu comment nous allons procéder. Nous allons partir des zones de débits et de niveaux dans la région du lac du Grand Détour, nous allons descendre vers la Bersimis en passant par ce qui se passe au niveau débits et niveaux au lac aux Hirondelles.

75

Nous allons regarder ce qui se passe dans le réservoir Pipmuacan, pour enfin terminer et regarder ce qui se passe à l'aval de la centrale de Bersimis-2.

80

Dans un deuxième temps, madame Émond va partir de la zone du barrage, du kilomètre 97, elle va descendre la rivière Manouane jusqu'à la confluence avec la rivière Péribonka.

Elle va nous parler des niveaux d'eau sur la rivière Péribonka et elle va terminer sur le lac Saint-Jean.

85

Alors Richard, s'il vous plaît.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

Bonsoir madame la Présidente et messieurs les Commissaires.

90

D'abord, pour resituer dans la zone d'aménagement du lac du Grand Détour, c'est la figure 2-3 que nous retrouvons au rapport d'avant-projet.

95

Donc nous avons ici le lac du Grand Détour, la rivière Manouane avec ses méandres, qui remonte jusqu'à la hauteur du futur barrage, pour ensuite resuivre son cours vers le sud.

100

Et vous avez la zone des travaux pour le canal de dérivation, qui nous amène au ruisseau des Hirondelles, qui rejoint la baie aux Hirondelles et qui constitue une partie du réservoir Pipmuacan.

Voici une photographie aérienne prise le 10 juillet 1987 du lac du Grand Détour. Vous pouvez voir ici, à la limite de la zone foncée, le niveau d'eau à cette date du lac du Grand Détour.

105

Maintenant, nous avons tracé, par une ligne blanche continue, le niveau du lac du Grand Détour tel qu'il prévalait avant que des apports de la rivière Manouane soient dérivés vers le lac Péribonka. Donc vous pouvez suivre le parcours, vous voyez qu'il y a quand même eu un abaissement substantiel, et qu'à ce moment-là, la cote était de quatre cent quatorze mètres (414 m) environ.

110

Vous remarquerez que dans certains endroits, il y a des distances assez grandes qui se passent entre la zone foncée et le trait plein. C'est que la pente, à ce moment-là, est assez douce.

115

Nous avons ensuite tracé le pourtour futur du lac du Grand Détour, aussi pour les conditions moyennes, tel qu'il prévaudra après la dérivation des eaux vers le réservoir Pipmuacan, suite à l'aménagement du barrage et des trois (3) digues. C'est le trait en pointillé que vous voyez sur le pourtour.

120

Donc ce qu'illustre cette photographie aérienne, c'est qu'à peu de choses près, avec le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane, nous ramenons dans les conditions moyennes le niveau du lac du Grand Détour à ses conditions originales, avant que les eaux soient prélevées pour la dérivation vers le lac Péribonka.

125

Voici un acétate qui montre le profil en long du canal de dérivation à partir du lac du Grand Détour jusque vers le ruisseau aux Hirondelles. Donc la situation actuelle, c'est que dans les conditions moyennes, le lac du Grand Détour est au niveau quatre cent douze virgule six (412,6 m).

130

Avec la dérivation, ce niveau moyen atteindra la cote quatre cent quinze virgule six (415,6 m), ce qui correspond à la simulation que vous avez vue sur la photographie aérienne antérieure.

135 Vous avez ensuite le canal, avec son fond ou son radier à la cote quatre cent treize (413 m), et ensuite vous avez le lac Patrick.

Son niveau, actuellement, il est de l'ordre de quatre cent quinze virgule neuf mètres (415,9 m), il abaissera à la cote quatre cent quatorze virgule huit (414,8 m), c'est-à-dire de un virgule un mètre (1,1 m).

140 Et les trente mètres cubes-seconde ($30 \text{ m}^3/\text{s}$) qui chemineront dans le canal rejoindront le ruisseau aux Hirondelles.

145 Le ruisseau aux Hirondelles, actuellement, il y a environ un virgule deux mètre cube-seconde ($1,2 \text{ m}^3/\text{s}$) qui coule vers le réservoir Pipmuacan. S'ajouteront bien sûr les trente virgule trois ($30,3 \text{ m}^3/\text{s}$) qui proviennent du lac du Grand Détour.

Maintenant, je vais franchir la zone du canal pour vous parler du réservoir Pipmuacan, dont vous voyez ici la très grande superficie. Il est délimité en gros par le barrage des Roches, ici, ainsi que les ouvrages du Pamouscachiou-1 et du Pamouscachiou-2.

150 Ce qui est déterminant quand nous parlons du réservoir Pipmuacan, c'est l'évolution de son niveau compte tenu des apports additionnels qui viendront de la rivière Manouane. C'est un graphique que vous retrouvez à la figure 5.8 du rapport d'avant-projet.

155 Le graphique, au haut de cette page, vous montre, en ordonné, le niveau du réservoir pour les différents jours d'une année. Ce graphique est constitué de valeurs journalières historiques. Vous avez la valeur moyenne en trait noir et vous avez en bleu ce que nous appelons une courbe enveloppe qui est constituée pour chaque jour de la valeur moyenne de 1962 à 1997.

160 Donc vous avez la courbe enveloppe de niveau minimum et la courbe enveloppe de niveau maximum.

165 Vous remarquerez sans doute un dépassement, mais avant de parler de dépassement, je m'excuse, je devrais vous introduire ces deux (2) traits, ici, que vous voyez. Ce sont les limites maximales et minimales de niveau à l'intérieur duquel nous pouvons exploiter le réservoir Pipmuacan. La valeur minimale est de trois cent quatre-vingt-huit virgule six mètres (388,6 m) et la valeur maximale, trois cent quatre-vingt-dix-huit virgule neuf (398,9 m).

170 Donc je reviens au dépassement de la courbe. C'est que dans le cadre de certains travaux qui ont été effectués, des haussoirs de trente centimètres (30 cm) ont été installés de façon temporaire sur la crête déversante de l'ouvrage de Bersimis-1. Ces haussoirs temporaires ont été démantelés l'année dernière.

175 Maintenant, je vais tout de suite au deuxième graphique. C'est le résultat de simulation énergétique sur une base journalière, et nous avons reproduit encore les mêmes caractéristiques,

niveau min. et niveau max. du réservoir, et vous avez ici la trajectoire du niveau du réservoir Pipmuacan dans les conditions moyennes.

180 Vous remarquerez notamment que le point bas de cette courbe, que nous appelons le pied de crue, est inférieur à ce qu'on a vu dans les conditions historiques. En fait, la notion de pied de crue, c'est une notion d'exploitation en vertu de laquelle nous devons nous assurer qu'à la fin de l'hiver, c'est-à-dire avant la crue printanière, nous ayons dégagé suffisamment d'espace dans le réservoir pour être en mesure d'accumuler des apports additionnels qui arrivent bien sûr en période printanière, avec la fonte des neiges et les pluies.

185 Maintenant, avec le fait qu'éventuellement, les projets Portneuf et Sault aux Cochons pourraient s'ajouter aux apports naturels du réservoir Pipmuacan, nous avons abaissé le pied de crue de quatre-vingt-dix centimètres (90 cm). Donc vous pouvez voir encore une fois les trajectoires enveloppe des niveaux maximum et minimum compte tenu de la nouvelle règle de gestion que nous avons implantée.

190 Nous arrivons ensuite au troisième graphique où, cette fois-ci, nous avons ajouté aux apports de Portneuf et Sault aux Cochons ceux de la rivière Manouane. Et nous avons encore la même contrainte de pied de crue, vous remarquerez, ce qui est cohérent avec toute la démarche pour le projet, parce qu'il est difficile de prévoir, pour Portneuf et Sault aux Cochons, les apports effectivement qui arriveront en période de crue. Mais dans le cas de Manouane, c'est facilité, parce que nous pouvons, dans un intervalle très court, fermer le canal de dérivation en fermant les vannes.

195 Donc à ce moment-là, nous n'avons pas à modifier le pied de crue pour la gestion du réservoir Pipmuacan.

200 Maintenant, vous voyez aussi que la trajectoire est assez constante. Les gens peuvent se demander, comment se fait-il, vous ajoutez de l'eau dans le réservoir sans hausser le niveau et dépasser la contrainte maximale, c'est l'essence même du projet. Nous augmentons le débit qui sera turbiné à la centrale de la Bersimis-1.

205 Augmentant son utilisation, bien sûr nous sommes en mesure de bien gérer le niveau maximum auquel sera maintenu le réservoir.

210 J'arrive maintenant à une autre composante du complexe Bersimis. Nous étions à la centrale de la Bersimis-1, nous en sommes maintenant rendus à la centrale de Bersimis-2. Et vous voyez sur ce graphique, qui apparaît également au rapport d'avant-projet, et je m'excuse, je n'ai pas la référence, c'est dans le chapitre 5, c'est ici une représentation des débits turbinés sur une base mensuelle moyenne.

215 La ligne bleue vous indique, pour chacun des mois, le débit moyen turbiné dans les conditions actuelles; la ligne verte montre de combien augmenterait ce débit turbiné, donc c'est le

220 nouveau débit turbiné avec Portneuf et Sault aux Cochons; et ensuite le trait rouge interrompu vous donne le débit avec Portneuf, Sault aux Cochons et Manouane.

225 Donc ici, vous voyez une augmentation du débit au mois de mai, ce qui est en soi normal, parce qu'on accumule une certaine partie du débit ou des apports additionnels de Manouane dans le réservoir Pipmuacan, et comme nous sommes en période de crue à ce moment de l'année, eh bien, le bassin entre Bersimis-1 et Bersimis-2 reçoit des apports, et on concentre à ce moment-là notre production à Bersimis-2, tout en évitant les déversements sur le site.

230 Maintenant, ce régime de débit se situe bien à l'intérieur de la plage d'exploitation possible de la centrale Bersimis-2, parce que dans les conditions de gestion optimales, nous pourrions turbiner jusqu'à six cent cinquante mètres cubes-seconde (650 m³/s) à la centrale de Bersimis-2.

Donc par voie de conséquence, on peut aussi conclure que le niveau en aval de la centrale de Bersimis-2 restera à l'intérieur des plages normales reliées à l'exploitation de la centrale.

235 En guise de conclusion pour l'axe des débits augmentés de la Bersimis, ce sont les engagements d'Hydro-Québec relatifs à la gestion des débits à cette centrale, qui ont été convenus avec la Communauté de Betsiamites. C'est une entente qui porte jusqu'au 4 juin 2005, et nous avons sorti ici et exposé seulement les éléments essentiels.

240 C'est qu'en tout temps, Hydro-Québec s'engage à assurer un débit minimum correspondant à un groupe à la centrale de Bersimis-2, ce qui est de l'ordre de cent dix (110 m³/s) à cent quarante mètres cubes par seconde (140 m³/s).

245 Du 15 juin au 30 novembre, il est important pour le saumon d'éviter des variations brusques de débits turbinés, et dans les faits, Hydro-Québec s'est engagée à limiter à un groupe par heure, c'est-à-dire par échelon de cent dix (110 m³/s) à cent quarante mètres cubes-seconde (140 m³/s) maximum des variations de débits à la centrale.

250 Enfin, sur une base expérimentale, du 15 novembre au 30 juin qui se terminera cette année, Hydro-Québec et la Communauté autochtone de Betsiamites expérimente un débit minimum de deux (2) groupes, qui correspond entre deux cent vingt (220 m³/s) et deux cent quatre-vingts mètres cubes par seconde (280 m³/s), tout ceci pour voir notamment si les conditions pour l'incubation des saumons pourraient être améliorées.

255 Donc ça conclut sur l'axe des débits augmentés. Je vais passer la parole maintenant à madame Émond pour l'axe Manouane-Péribonka.

PAR LA PRÉSIDENTE:

260 Pendant que madame Émond prend place, j'aimerais spécifier pour les transcriptions que le dernier acétate est LE-28-1, et que la figure qui précédait est la figure 5.9, à la page 5.33 de l'étude d'avant-projet.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

265 Donc j'ai posé ici un premier acétate qui identifie avec peut-être un peu plus de détails les différents points kilométriques à compter du point de coupure, au kilomètre 97 de la rivière Manouane.

270 Donc à compter du point de dérivation, en conditions futures, les débits seront de neuf mètres cubes-seconde ($9 \text{ m}^3/\text{s}$) au site de dérivation.

275 Si on se déplace vers l'aval, donc dès le kilomètre 50, donc on est à la sortie du lac Duhamel, ici, en conditions futures, les débits projetés sont de l'ordre d'un peu plus de cinquante-deux mètres cubes-seconde ($52 \text{ m}^3/\text{s}$).

280 Si on continue de se déplacer ici, à la confluence des rivières Manouane et Péribonka, donc au kilomètre 0 de la rivière Manouane, en conditions futures, les débits projetés seront légèrement supérieurs à soixante-quinze mètres cubes-seconde ($75 \text{ m}^3/\text{s}$).

285 Je voudrais aussi vous signaler donc qu'en se déplaçant vers l'aval du point de coupure, les débits sont restitués et profitent des apports de tributaires tout le long en descendant le cours aval de la Manouane.

290 Donc si on fait un peu le portrait de ces apports intermédiaires là, donc au site de l'ouvrage, immédiatement sur le cours aval, donc c'est neuf mètres cubes-seconde ($9 \text{ m}^3/\text{s}$) qui sont restitués à la rivière par les différents tributaires et dès le kilomètre 75, donc on est passablement, c'est ce qui marque la frontière entre les deux (2) pourvoies, soit la pourvoirie Pavillon Boréal et la pourvoirie du Lac Duhamel, on est au ruisseau Naja, donc à ce moment-là les débits, au kilomètre 75, sont de l'ordre d'un peu plus de quatorze mètres cubes-seconde ($14 \text{ m}^3/\text{s}$).

295 Au kilomètre 50, déjà la rivière a profité des apports et c'est plus de trente-deux mètres cubes ($32 \text{ m}^3/\text{s}$) qui ont été restitués par les apports intermédiaires, ce qui fait que dès le kilomètre 50, donc ici, à la sortie du Duhamel, c'est un peu plus de cinquante-deux mètres cubes-seconde ($52 \text{ m}^3/\text{s}$).

300 Et finalement, à la confluence des rivières Manouane et Péribonka, les apports intermédiaires sont d'un peu plus de quinze mètres cubes ($15 \text{ m}^3/\text{s}$), pour un débit moyen, en conditions projetées, de l'ordre de soixante-quinze ($75 \text{ m}^3/\text{s}$).

305 Je pourrais peut-être vous illustrer aussi les différents points dont je viens de discuter. Alors on est ici au kilomètre 97, au site de dérivation. Le futur ouvrage serait localisé juste ici. Donc il s'agit de l'acétate kilomètre 97 numéroté M42. Tandis que sur le cours inférieur de la Manouane, donc on a ici un tronçon, sur l'acétate M6, qui représente les kilomètres 3 à 7. Dans ces conditions automnales, le débit enregistré était de quatre-vingt-onze mètres cubes-seconde ($91 \text{ m}^3/\text{s}$).

Maintenant, si on se penche sur la question des baisses de niveaux, la situation serait la suivante en conditions futures. Donc dans les quelques kilomètres dès l'ouvrage de dérivation, les abaissements prévus varieront d'un peu moins d'un mètre (1 m) à légèrement au-dessus du mètre. Entre les kilomètres 83 et 92, on est à l'intérieur d'un tronçon qui va pouvoir profiter de l'effet de l'épi qui est proposé comme mesure d'atténuation, donc au kilomètre 83 jusqu'au kilomètre 92, les niveaux demeureront les mêmes à ceux qu'ils sont actuellement.

Si on se déplace encore davantage, donc on est ici aux kilomètres 61 et 63, donc on est à l'intérieur du territoire de la pourvoirie du Lac Duhamel, qui est gérée, exploitée je devrais plutôt dire, donc les abaissements prévus sur ces quelques kilomètres-ci varieront à la plage de zéro (0 cm), donc on aurait aucun abaissement prévu jusqu'à un abaissement de l'ordre de soixante-cinq centimètres (65 cm).

Je devrais vous préciser que les différents calculs de baisses de niveaux qui ont été effectués l'ont toujours été en condition d'étiage, donc dans les conditions les plus sévères, donc dans les contraintes les pires, soit d'étiage du mois d'août.

Ensuite, à l'intérieur du lac Duhamel, là aussi, avec la mise en place d'un seuil, les niveaux pourront être maintenus. Je voudrais peut-être vous signaler que le lac Duhamel est un plan d'eau dont la profondeur est très variable; la partie la plus aval, on a enregistré des profondeurs qui vont jusqu'à vingt-trois mètres (23 m), tandis que dans la partie supérieure du lac, on atteint des profondeurs qui sont plutôt réduites, de l'ordre de un mètre (1 m).

Le tronçon suivant, qui va donc des kilomètres 33 à 51, à l'intérieur de celui-ci, les baisses varieront de vingt-six centimètres (26 cm) à un peu moins d'un demi-mètre ($\frac{1}{2}$ m).

Et finalement, dans le dernier tronçon qui est ici, entre le kilomètre 0 et 14, des abaissements seront aussi faibles que deux centimètres (2 cm) jusqu'à un peu plus d'une quarantaine de centimètres.

À nouveau, si on devait observer la situation ou l'illustrer plutôt d'une façon un peu différente, donc à l'aide de différentes sections transversales, alors on est ici au kilomètre 63.5. Donc actuellement, les niveaux d'eau enregistrés sont de l'ordre de cinquante et un point deux mètres (51,2 m); en conditions futures, en considérant toujours la conception de l'ouvrage, donc une restitution d'un débit réservé de trois mètres cubes-seconde ($3 \text{ m}^3/\text{s}$) au site de dérivation, les niveaux seront légèrement supérieurs à deux cent cinquante-trois point cinq (253,5 m).

Dans ce cas-ci, au kilomètre 53, les débits en conditions futures seraient d'un peu plus d'une quinzaine de mètres cubes-seconde.

Donc encore un peu plus en aval sur le cours de la rivière, au kilomètre 38.9, on est ici à l'intérieur d'une zone qui est à proximité d'une concentration de villégiateurs. Il y a sept (7) chalets qui sont localisés au kilomètre 40. Donc actuellement, au mois d'août, les niveaux relevés sont de l'ordre de deux cent vingt-quatre virgule deux (224,2 m), et en conditions futures, ceux-ci seront

350 plutôt de l'ordre de deux cent vingt-trois point sept (223,7 m), toujours en considérant le débit réservé de trois mètres cubes (3 m³/s).

On est ici à la confluence de la rivière Péribonka, c'est une section transversale qui a été réalisée au kilomètre 150,8, mais cette fois de la rivière Péribonka. Comme vous pouvez l'observer sur l'acétate LE-5-1, les niveaux actuels qui sont identifiés ici en tireté et les niveaux futurs sont quasi identiques, les baisses maximales prévues dans ce secteur seraient de l'ordre d'une dizaine de centimètres.

Si vous voulez bien, je complétera avec le portrait de la Péribonka. Donc la situation est la suivante! Donc à l'embouchure de la rivière Péribonka, les débits relevés sont de l'ordre de six cent huit mètres cubes-seconde (608 m³/s); à la confluence avec la Manouane, ils sont présentement de cinq cent trente-six mètres cubes-seconde (536 m³/s). Il s'agit de valeurs mensuelles moyennes.

En conditions futures, on observe une réduction de cinq pour cent (5 %) à l'embouchure, soit au lac Saint-Jean, et à la confluence des rivières Manouane et Péribonka, les débits seraient d'un peu moins de cinq virgule sept pour cent (5,7 %). La réduction, pardon.

Donc en termes d'abaissement de niveaux, donc de la confluence de la Manouane jusqu'au kilomètre 125, l'abaissement qui est prévu varierait, donc toujours au mois d'août, entre trois centimètres (3 cm) et de l'ordre d'une dizaine de centimètres.

Je tiens à vous signaler que les profondeurs qu'on a aussi relevées pour cette section-là de la rivière Péribonka vont de sept virgule quatre mètres (7,4 m) à un peu moins de trois mètres (3 m).

Pour la section qui suit, soit les kilomètres 95 à 125, l'abaissement pourra être limité, c'est-à-dire que les niveaux actuels pourront être maintenus, le niveau maximal, l'abaissement maximal qui est prévu n'est plus que de trois centimètres (3 cm).

Finalement ici, au kilomètre 95, et ce jusqu'à l'embouchure du lac Saint-Jean, les niveaux pourront être maintenus. On ne prévoit aucun abaissement de niveaux de la rivière Péribonka. La principale raison étant que sur le cours inférieur de la Péribonka, les niveaux sont régis par les aménagements hydroélectriques qui sont déjà exploités sur cette portion-là.

Donc l'influence des ouvrages se fait sentir jusqu'au kilomètre 95 et ce sont ces aménagements qui régissent le niveau de la rivière Péribonka.

Je présente ici un acétate qui est une photographie P21, qui a été prise au kilomètre 125. Je voudrais vous signaler ici la présence déjà, en conditions actuelles, de certains bancs de sable, il y a des hauts-fonds qui sont présents et qui peuvent déjà compliquer un peu la tâche des gens qui circulent à l'intérieur du corridor de la rivière.

On est ici avec l'acétate P16 au kilomètre 95 de la Péribonka.

395

Avec l'acétate P4, on est à l'embouchure de la Péribonka, donc dans cette portion-ci, c'est le lac Saint-Jean qui influence beaucoup le niveau de la rivière.

400

En terminant sur cette question, donc le niveau du lac Saint-Jean, ses niveaux sont régis par un décret gouvernemental. Donc le niveau maximal permis est de dix-sept virgule cinq pieds (17,5 pi) en saison estivale; les niveaux "maximals" sont de seize virgule cinq pieds (16,5 pi) et de quatorze pieds (14 pi).

405

Je voudrais terminer en vous rappelant que le projet n'aura aucune incidence sur le niveau du lac Saint-Jean, celui-ci étant influencé par l'exploitation des différents ouvrages hydroélectriques tant à l'île Maligne que sur les autres tributaires du lac Saint-Jean.

PAR LA PRÉSIDENTE:

410

Merci, madame Émond.

PÉRIODE DE QUESTIONS
URSULA LAROUCHE

415

PAR LA PRÉSIDENTE:

420

J'ai trois (3) personnes au registre, j'aimerais savoir si parmi ces trois (3) personnes, il y a des questions sur les présentations qu'on vient de donner.

Alors madame Larouche, s'il vous plaît, si vous voulez vous avancer.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

425

Bonjour. Ursula Larouche, du Conseil régional de l'environnement.

430

Dans ce que madame Émond vient de nous présenter, elle nous dit qu'il y aura une baisse au niveau du débit, à l'embouchure de la Péribonka, de cinq pour cent (5 %). Ça veut dire quoi, en termes – bon, c'est des débits mais est-ce que ça va affecter les niveaux.

On nous dit que les niveaux vont être maintenus jusqu'au kilomètre 125...

PAR LA PRÉSIDENTE:

435

Excusez, on va commencer par cette question-là, s'il vous plaît.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

440 Alors la question, c'est:: ça veut dire quoi en termes?

PAR LA PRÉSIDENTE:

445 Vous dites qu'il y a une baisse de cinq pour cent (5 %). Alors la hauteur de l'eau, que vous voulez savoir, c'est ça?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

450 Alors comme on l'a expliqué, à l'embouchure de la Péribonka, il n'y aura pas de modification de niveaux, même s'il y a une diminution de cinq pour cent (5 %), parce que c'est régi par l'exploitation des deux (2) centrales hydroélectriques.

455 La diminution de niveaux va se faire sentir jusqu'au kilomètre 95 je pense, 95 c'est ça, c'est-à-dire à la fin du lac qui est derrière Chute-du-Diable.

On va le préciser par l'acétate.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

460 Donc le niveau sera maintenu jusqu'au kilomètre 95; on est ici. L'influence des aménagements hydroélectriques se fera sentir jusqu'ici, au kilomètre 95.

PAR LA PRÉSIDENTE:

465 Je pense que pour les gens, c'est peut-être difficile à comprendre, est-ce que c'est parce que la centrale d'Alcan va turbiner plus d'eau, moins d'eau?

470 Peut-être que vous pourriez expliquer un peu plus pourquoi, en ayant une diminution de cinq pour cent (5 %), il y a pas de diminution ou de changement dans les niveaux d'eau.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

475 OK. Qu'est-ce qui va se produire, on va sortir un acétate du lac Saint-Jean, ce qui va se produire, madame la Présidente, c'est qu'en réalité, l'Alcan va turbiner effectivement trente mètres cubes (30 m³/s) de moins, dans les deux (2) centrales qui sont à la base de la Péribonka, avant d'arriver au lac Saint-Jean. Donc effectivement, il va y avoir trente mètres cubes (30 m³/s) de moins qui vont être turbinés.

480 Maintenant, comme l'Alcan a des contraintes d'exploitation du lac Saint-Jean, si elle turbine trente mètres cubes (30 m³/s) de moins, il va pas falloir que ça fasse changer le niveau du lac Saint-Jean. Donc il se trouve qu'elle a aussi la centrale de l'Île-Maligne. Donc en ne turbinant pas

trente mètres cubes (30 m³/s) à l'Île-Maligne, elle vient de continuer à gérer le lac Saint-Jean au même niveau qu'avant.

485 Et ces trente mètres cubes (30 m³/s) qu'elle n'aura pas turbinés, comme on l'a expliqué hier, qui passaient aussi dans les autres centrales, dans les cinq (5) centrales, vont leur être compensés sous forme d'énergie.

490 Alors la contrainte d'exploitation du lac Saint-Jean est conservée, et le fait que l'Alcan ne turbinera pas trente mètres cubes (30 m³/s) et ne les turbinera pas ici, ça ne changera absolument pas le niveau.

495 Et donc, comme le niveau du lac Saint-Jean va demeurer le même, la contrainte d'exploitation sur les deux (2) centrales va faire qu'ils vont maintenir aussi le même niveau à ces deux (2) centrales.

C'est pour ça que jusqu'au kilomètre 95, l'influence du cinq pour cent (5 %) n'aura pas d'influence sur les niveaux.

500 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, merci.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

505

Je peux continuer?

PAR LA PRÉSIDENTE:

510

Oui, s'il vous plaît.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

515 Vous savez que la rivière Péribonka a subi des travaux d'aménagement de billes de bois, on a fait le retrait d'une grande partie, j'ai d'ailleurs apporté des photos que je vais déposer à la Commission pour expliquer un peu les inquiétudes qu'on a par rapport à ça.

520 Et ce projet-là, bon, on nous a dit que jusqu'au kilomètre 95, il n'y aura pas de baisse de niveaux. Maintenant, il y a un autre projet aussi qui s'annonce sur la rivière Péribonka, qui est une autre centrale.

Je sais que ce n'est pas la discussion ce soir, mais je veux savoir si dans les analyses qui ont été faites pour la rivière Manouane actuelle et la réduction des niveaux d'eau, on a tenu compte également de ce qui s'en vient éventuellement pour la rivière Péribonka, un petit peu en amont de

525 l'embouchure, en tout cas de la confluence des deux (2) rivières; et si un impact combiné, on peut s'attendre éventuellement à ce qu'il y ait une baisse de niveaux d'eau.

Et pour montrer un peu ce que ça pourrait faire si on avait seulement de trois (3 cm) à dix centimètres (10 cm) de baisse de niveaux d'eau un peu plus bas, les photos vont parler par elles-
530 mêmes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Je pense qu'on a apporté quelques précisions hier, à ce sujet-là, mais voudriez-vous brièvement dire où vous en êtes rendus dans ce projet-là, s'il vous plaît.
535

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui. Alors comme on l'a expliqué hier, on a effectivement obtenu un décret pour faire des études complémentaires en vue d'une étude sommaire, en vue éventuellement d'un avant-projet; donc c'est quand même un décret qui a été émis, et qui nous donne la possibilité d'analyser plus à fond la possibilité de développer un projet.
540

Je peux même vous dire que la problématique principale serait probablement une problématique de fondation, et c'est ça qui doit être analysé avant de savoir même s'il peut y avoir un projet.
545

Pour ce qui est des baisses de niveaux éventuelles, on ne peut pas se prononcer pour l'instant, c'est pas du tout dit qu'il y aura des baisses de niveaux.
550

Il faut d'abord qu'il y ait un projet, et on verra ce que le projet entraîne comme conséquences. Mais pour l'instant, on le sait pas.

PAR LA PRÉSIDENTE:

De toute façon, avec l'entente pour les niveaux d'eau du lac Saint-Jean, on peut présumer que les niveaux seront maintenus, ou l'entente devra être changée.
555

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Pour l'instant, je pense qu'on peut présumer de rien, mais en principe, le niveau du lac Saint-Jean ne devant pas bouger, je crois que la zone des billes de bois est pas loin du kilomètre 95, en tout cas nous, on n'anticipe pas de problème du côté des billes de bois qui a été, je le concède, un problème assez pénible à vivre.
560
565

PAR LA PRÉSIDENTE:

570 Et les billes de bois, c'est au niveau de quel kilomètre, est-ce que c'est bien 95?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On va vérifier.

575

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

C'est entre le barrage Chute-du-Diable et le kilomètre 95. Vous avez le lac Tchitogama, c'est au sud du lac Tchitogama.

580

PAR M. PATRICK ARNAUD:

C'est donc la zone où, en principe, il ne devrait pas y avoir de modification de niveaux...

585

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

En principe!

PAR M. PATRICK ARNAUD:

590

En principe, quel que soit le projet qu'Hydro-Québec puisse envisager. C'est sous le contrôle des centrales de l'Alcan.

PAR LA PRÉSIDENTE:

595

D'accord, merci.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

600

J'aurais une autre question, mais il faut que je revienne?

PAR LA PRÉSIDENTE:

605

Est-ce que c'est sur cette présentation-là?

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

610

Non, c'est sur les espèces menacées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

615 Je préférerais que vous reveniez; je vais vous rappeler d'ailleurs, vous perdez pas votre place. Mais je voudrais finir les questions sur la présentation qu'on vient de faire.

Monsieur Ruelland, est-ce qu'il y a des questions sur la présentation qu'on vient de faire?

PAR M. JACQUES RUELLAND:

620

Non madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

625

Monsieur Burcombe?

PAR M. JOHN BURCOMBE:

630

Non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

635

QUESTIONS DE LA COMMISSION

PAR LA PRÉSIDENTE:

640

La Commission a quelques questions, alors on va procéder maintenant à nos questions.

Monsieur Dufour.

645

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

650

Oui madame la Présidente. J'aimerais revenir sur la première partie de la présentation, pour le lac du Grand Détour.

655

Vous nous avez montré une photographie aérienne, très belle d'ailleurs, avec différents niveaux, de quatre cent quatorze (414 m), quatre cent quinze virgule six mètres (415,6 m), et pour le lac Patrick, quatre cent quatorze virgule huit (414,8 m), etc., mais j'ai pas vu la cote de quatre cent dix-huit (418 m) dont on parle dans l'étude d'avant-projet.

Est-ce que vous pourriez m'indiquer cette cote?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

660

La cote quatre cent dix-huit (418 m), monsieur le Commissaire, c'est la cote maximum à partir de laquelle on redéverse dans la Manouane. Et la cote que nous vous avons montrée sur la photo, c'est le niveau moyen.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

665

Alors merci.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

670

Mais nous pouvons remettre la photo, si vous voulez.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

675

S'il vous plaît, oui. Parce que je me suis posé la question, est-ce que cette cote quatre cent dix-huit (418 m) veut dire un ennoisement beaucoup plus grand que ce qui est présenté ici.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

680

Absolument. Et nous avons volontairement mis la cote moyenne, parce que nous avons une indication que la photo était à un niveau moyen.

Alors effectivement, il y aura une légère augmentation de l'ennoisement du réservoir et donc, Richard va vous faire voir cette modification.

685

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

J'utilise encore une fois la zone de l'aménagement. Vous voyez ici, notamment dans la partie gauche du lac du Grand Détour, une bande assez large.

690

Cette bande-là, à la cote de quatre cent dix-huit (418 m), nous amènerait à peu près dans cette zone-ci; c'est la période des hautes eaux, donc en période de crue, pendant laquelle une grande quantité d'eau est dérivée vers le réservoir Pipmuacan.

695

Ensuite, avec les baisses des eaux, c'est là qu'on revient à un niveau qui fait en sorte que sur une base annuelle, on est en moyenne quatre cent quinze virgule six (415,6 m).

Ici, sur la simulation visuelle, le trait pointillé était quatre cent quinze virgule cinq (415,5 m).

700

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

D'accord. Merci, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

705

Monsieur Berraja.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

710

Merci, madame la Présidente. Je voudrais avoir des précisions concernant les surfaces inondées du lac du Grand Détour, avant et après le projet, c'est-à-dire lors de la construction du barrage.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

715

Alors actuellement, monsieur Berraja, on prévoit un ennoisement supplémentaire au niveau du lac du Grand Détour de douze kilomètres carrés (12 km²).

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

720

Et après, c'est-à-dire après la réalisation du projet, quelle serait la surface, s'il vous plaît?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

725

Je crois, de mémoire, mais je vais demander à mes collègues de vérifier, je crois que de mémoire, c'est vingt-trois (23 km²) ou vingt-quatre kilomètres carrés (24 km²). C'est dans le rapport.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

730

Oui, c'est dans le rapport que vous avez distribué hier.

Alors tout simplement une petite remarque, ça passe de douze (12 km²) à vingt-trois (23 km²), c'est le double.

735

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui.

740

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Alors à ce moment-là, quelle serait aussi la surface inondée totale concernant non seulement le lac du Grand Détour, mais aussi les ruisseaux Rond, ruisseau des Hirondelles, la rivière du Grand Détour, l'amont du barrage sur Manouane, et normalement aussi, indirectement, le

745 lac Patrick; parce que normalement, vous allez le baisser de trois mètres (3 m), de un mètre (1 m) et de trois mètres (3 m).

Alors au total, quelles seraient les surfaces inondées impliquées par le projet, s'il vous plaît.

750 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Ce serait d'additionner le lac du Grand Détour, les canaux de dérivation et les incidences.

755 Ça, j'ai pas la réponse là, je vais demander à ce qu'on me la fournisse dans les minutes qui viennent et je vous la donnerai, parce que je l'ai pas sous la main. Mais on va l'avoir dans quelques minutes.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

760 Si vous permettez, madame la Présidente, aussi concernant les surfaces exondées, je pense que certaines précisions n'ont pas été données pour le public et aussi pour la Commission.

765 Normalement, si je prends tout simplement la partie aval du kilomètre 0 à 12 et après la visite de terrain, on se rend compte que pendant l'étiage, il n'y aura presque pas d'eau parce que déjà, actuellement, il y a des hauts-fonds, et en plus, pour précision, c'est qu'à partir de l'aval du lac Duhamel, il y a un épi pour bien sûr remonter le niveau, alors ça fait une réduction du débit pour la partie aval.

770 Mieux que ça, c'est que la réduction du débit est de trois mètres cubes-seconde (3 m³/s). Alors à ce moment-là, vous pouvez très bien faire un petit calcul pour voir qu'au kilomètre 12, ou même précisément après l'épi du lac Duhamel, il n'y aura plus d'eau.

775 À ce moment-là, il y a aussi des hauts-fonds, et le problème de navigation, et le problème pour les poissons, et le problème qui s'ajoute au point de vue climatique, quand il y a des hauts-fonds, il y a une forte évaporation, et nous sommes dans un milieu sableux, très perméable, il y a beaucoup de pertes, ce qui favorise bien sûr l'épuisement de la lame d'eau.

780 Alors comment vous pouvez rétablir disons cette zone qui, à mon avis, elle est très pénalisée.

D'autant plus, hier, il y avait une intervention concernant cette zone des îles, ou bien pour d'autres, c'est la zone de la fourche, confluence, en amont de la confluence Manouane-Péribonka. Merci.

785 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors je prends note de votre demande, parce que ça demande quand même un certain nombre de recherches et de calculs.

790 Je pense que là, nous avons, dans la présentation, présenté quelles étaient les moyennes des débits pendant les différentes périodes critiques et sur les zones de la rivière que monsieur Berraja nous a citées, donc nous allons mesurer, au mieux de nos documents, effectivement les zones exondées, si j'ai bien compris c'est ça la question.

795 Et nous allons nous atteler à vous faire la preuve qu'il y aura encore de l'eau!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

800

JOHN BURCOMBE

805 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Excusez, madame la Présidente. Je reviens si c'est possible sur le niveau du lac du Grand Détour, parce que j'ai une question, finalement.

810 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, allez-y.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

815

C'est que dans l'étude d'impact où il y a la considération des variantes, c'est à la page 2.24, on parle d'une variante possible à quatre cent seize mètres (416 m), mais cette variante n'est pas étudiée en profondeur pour comparer avec les autres.

820 Tout ce qu'on dit, c'est qu'à quatre cent seize mètres (416 m), les impacts environnementaux devraient être moindres, mais le coût du projet sera un peu plus, mais c'est seulement deux (2 M\$) à trois millions de dollars (3 M\$), si j'interprète bien la figure 2.5.

Alors pourquoi on n'a pas fait une analyse plus détaillée de cette option?

825 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

830 Oui. La question, elle est là et aussi, je pense qu'il y a certains critères que vous avez retenus comme étant discriminants, finalement; quand on regarde bien, vous doublez la surface inondée. Alors on se demande pourquoi vous avez retenu le quatre cent dix-huit (418 m) au lieu du quatre cent seize (416 m).

PAR M. PATRICK ARNAUD:

835 Bien. Alors madame la Présidente, nous avons effectivement analysé la variante quatre cent seize (416 m), quand nous avons vu qu'il y avait effectivement, sur le plan environnemental, un désavantage au niveau surtout des surfaces d'ennoiement.

840 Nous avons analysé finalement l'impact de niveau à quatre cent dix-huit (418 m), et nous avons quand même pu constater que même si la surface ennoyée est double, on ne parle pas d'immenses surfaces ennoyées. C'est quand même des surfaces ennoyées relativement modestes.

845 Ensuite, au niveau des impacts qui sont appréhendés, la plupart des impacts appréhendés sont atténuables. Que l'on parle des impacts sur les berges, que l'on parle des impacts sur les poissons, que l'on parle des impacts sur l'écotone riverain, il y a des mesures d'atténuation possibles.

850 À l'époque, quand nous avons pris la décision, nous l'avons fait sur une estimation très préliminaire qui était, au niveau économique, basée sur une courbe que nous avons tracée pour voir la relation entre le niveau des ouvrages, et donc la cote quatre cent dix-huit (418 m) ou quatre cent seize (416 m), et la problématique de la profondeur du canal.

855 Parce qu'il est bien évident qu'il y a deux (2) problèmes importants. Il faut d'abord que l'eau puisse transiter dans le canal, et pour cela il faut que le canal ait une cote qui a été déterminée, comme vous l'avez vu, à quatre cent treize (413 m), et cette cote, évidemment, si elle varie, elle va demander plus ou moins de dynamitage, plus ou moins d'excavation en mort-terrain, dynamitage dans du roc. Ça, c'est la première problématique.

860 La deuxième problématique, c'est qu'on s'était astreint à se fixer un débit réservé, et ce débit réservé aussi nécessite un certain volume dans le réservoir, pour que dans les périodes de très faible hydraulité, nous puissions assurer l'engagement que nous avons pris du trois mètres cubes-seconde (3 m³/s).

865 Mais il s'avère que quand nous avons fait des analyses plus approfondies de ce qu'aurait pu être un niveau quatre cent seize (416 m), nous nous sommes rendus compte que notre évaluation d'une augmentation de deux millions de dollars (2 M\$) était nettement sous-estimée, et nous allons vous présenter un acétate qui va vous expliquer la problématique des excavations.

870 Et vous allez comprendre qu'en réalité, l'approfondissement qu'on a fait fait qu'une solution à quatre cent treize (413 m) coûterait beaucoup plus que deux millions de dollars (2 M\$) de plus, et à ce moment-là rendrait le projet non économique.

PAR LA PRÉSIDENTE:

875 Vous voulez dire à quatre cent seize (416 m), pas quatre cent treize (413 m)?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Quatre cent seize (416 m), excusez.

880

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

885

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

Pour les fins de la transcription, il s'agit de l'acétate RP-der-102.

890

Donc nous avons, à main levée, tracé un profil du terrain, comme si nous faisons face à la fois au barrage, à la digue numéro 1 et au canal de dérivation, avec en perspective une brisure où on verrait l'écoulement de l'eau vers la rivière Manouane d'une part, et la dérivation de l'eau vers le réservoir Pipmuacan d'autre part.

895

Peut-être que les formes peuvent vous apparaître bizarres, c'est le cas à cause de l'échelle utilisée. L'échelle horizontale est sur vingt mètres (20 m), alors que l'échelle verticale est sur un mètre (1 m).

900

Mais en gros, voici ce qui en est! Comme le disait monsieur Arnaud, le concept arrêté finalement dans les études au tout début n'avait pas pris en compte le calcul de la capacité d'évacuation dans les crues importantes. Donc à mesure que les analyses ont été approfondies, nous avons pu déterminer la longueur de la crête déversante pour l'évacuation des quantités d'eau importantes en crue, lorsque normalement nous fermons le canal de dérivation.

905

Donc il ressort de cette analyse que la longueur en crête requise à la cote quatre cent dix-huit (418 m) était de deux cent seize virgule cinq mètres (216,5 m).

910

Avec le profil de terrain qui a été constaté, aller à la cote quatre cent seize (416 m) aurait forcé, à la hauteur du barrage, des excavations additionnelles; à la hauteur de la digue numéro 2, des excavations additionnelles à ce qui était déjà prévu, c'est ce qui est montré encore une fois en zone hachurée rouge, et de façon à toujours obtenir la même quantité d'eau du côté de Pipmuacan, et toujours conserver les mêmes paramètres d'évacuation, il aurait fallu excaver le canal de dérivation sur deux (2) mètres additionnels de profondeur.

915

C'est donc à ce niveau-là que nous estimons que les coûts ont peut-être été sous-évalués.

920

Et un autre élément qui n'est pas à négliger du tout, et même très important, c'est que les conduites pour le débit réservé sont à la cote quatre cent onze virgule deux (411,2 m), ce qui fait que compte tenu de leurs diamètres, le niveau d'eau maximum, où on pourrait sortir le débit réservé à pleine conduite, est au niveau quatre cent douze (412 m).

925 Ayant excavé deux (2) mètres additionnels dans le canal de dérivation, ça nous amène à un plancher ou un radier de quatre cent onze (411 m). Il faudrait donc descendre encore de deux mètres (2 m) ces conduites, et nous arrivons dans la zone où il faudrait peut-être même excaver le fond de la rivière, pour être en mesure d'aménager des conduites pour assurer le débit réservé.

Donc il ressort de l'analyse, nettement, que le deux millions de dollars (2 M\$), dans le cas de la cote quatre cent seize (416 m), était définitivement sous-estimé.

930 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça répond à votre question?

935 **PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

940 Merci.

DENIS BRASSARD

945 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'appellerais maintenant monsieur Denis Brassard qui, je pense, a des questions aussi sur cette présentation.

950 Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Arnaud?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

955 Non. Je voudrais juste, j'ai déjà une partie de la réponse pour monsieur Berraja.

Je voudrais signaler que dans le rapport complémentaire au ministère de l'Environnement, à la page 19, nous avons, à la question QC.24, nous avons les superficies exondées en différentes périodes de l'année pour la rivière Manouane, à différents kilomètres.

960 Alors c'est déjà un premier élément de réponse. Je vous redonne, la page 19, la question QC.24, superficies exondées dans quatre (4) tronçons de la rivière Manouane.

Maintenant, nous continuons...

965 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Si vous permettez, madame la Présidente, une petite remarque concernant la réponse de monsieur Arnaud.

970 C'est que dans les surfaces exondées, si vous lisez très bien, c'est que les surfaces sont données pour bien sûr toutes les aires qui sont supérieures à un hectare. Ma remarque, c'est que quand on calcule les surfaces de frayères, elles sont calculées dans l'unité de mètres carrés. Or, un hectare, c'est dix mille mètres carrés (10 000 m²).

975 Alors je laisse à monsieur le promoteur la réflexion.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Brassard.

980

PAR M. DENIS BRASSARD:

Bonsoir madame la Présidente. La première question concerne les débits turbinés à la centrale B-2 et en particulier la figure 5.9 qui nous a été montrée par monsieur Primeau.

985

Est-ce qu'on pourrait avoir de nouveau l'acétate?

PAR LA PRÉSIDENTE:

990

Oui, bien sûr.

PAR M. DENIS BRASSARD:

995

Il s'agit des débits mensuels turbinés à B-2. Voilà!

1000 Alors dans les explications qui sont données par le promoteur à la page 5.32, le promoteur mentionne que de décembre à avril, le débit va passer de trois soixante-treize (373 m³/s) à trois cent quatre-vingt-quatorze mètres cubes-seconde (394 m³/s), soit une augmentation de vingt et un mètres cubes-seconde (21 m³/s).

1005 Un peu plus loin dans l'étude d'impact, il mentionne plutôt que de décembre à avril, soit sur la même période, le débit va passer de trois cent trente-cinq (335 m³/s) à trois cent quatre-vingt-quatorze mètres cubes-seconde (394 m³/s), soit une augmentation de cinquante-neuf mètres cubes-seconde (59 m³/s). Et ça se trouve à la page 6.42.

Alors dans un premier temps, j'aimerais savoir laquelle des deux (2) informations est la bonne.

1010 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

1015 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Richard va répondre à cette question.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

1020 Je voudrais savoir, madame la Présidente, si nous faisons référence à l'avant-dernier paragraphe, à la page 6.42, pour être certain de ma réponse.

PAR M. DENIS BRASSARD:

1025 La troisième ligne du bas de la page.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

1030 Si vous me permettez, madame la Présidente, on pourrait peut-être revenir après la pause. J'ai deux (2) hypothèses à valider avant de répondre de façon sûre à cette question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1035 C'est bien, monsieur Primeau.

Avez-vous une autre question, monsieur Brassard?

PAR M. DENIS BRASSARD:

1040 J'ai une deuxième interrogation, et ça concerne précisément la figure 5.9.

Comment se fait-il que les valeurs illustrées pour novembre, qui sont à l'extrême droite, ne coïncident pas avec les valeurs de décembre qui sont à l'extrême gauche de la figure 5.9.

1045 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Primeau.

1050 **PAR M. RICHARD PRIMEAU:**

C'est parce qu'il s'agit de valeurs ponctuelles pour le mois indiqué. Donc dans la ligne verticale, novembre, c'est comme si c'était la valeur moyenne par exemple du mois de novembre, au 15 novembre.

1055 Ensuite, vous faites un saut pour aller à la ligne décembre, qui serait comme la valeur moyenne du mois de décembre, au 15 décembre. Ce qui explique que ça peut pas être continu.

C'est la valeur moyenne pour le mois, et il y a un saut d'un mois à l'autre.

1060 **PAR M. DENIS BRASSARD:**

Je comprends pas, parce que la ligne est continue pour les autres mois de l'année.

Pourquoi la ligne ne se rejoindrait-elle pas entre novembre et décembre?

1065

PAR LA PRÉSIDENTE:

Il manque le mois de novembre!

1070 **PAR M. RICHARD PRIMEAU:**

Madame la Présidente, c'est que vous avez, par exemple la ligne verticale du mois de décembre, vous avez la valeur, supposons trois cent soixante mètres cubes-seconde ($360 \text{ m}^3/\text{s}$). C'est la valeur moyenne pour la totalité du mois de décembre.

1075

Le prochain trait vertical, celui du mois de janvier, vous avez une valeur de, supposons, disons trois cent soixante ($360 \text{ m}^3/\text{s}$). Tantôt, j'ai fait erreur, supposons trois cent soixante-quinze ($375 \text{ m}^3/\text{s}$) pour décembre, la valeur de janvier serait trois cent soixante ($360 \text{ m}^3/\text{s}$).

1080 Donc quand vous arrivez à novembre, la valeur de novembre, elle est de trois cent trente-cinq ($335 \text{ m}^3/\text{s}$). Donc vous arrivez en décembre avec une valeur différente, de trois cent soixante-dix ($370 \text{ m}^3/\text{s}$).

Il y a une discontinuité, étant donné que c'est une valeur moyenne pour le mois, et non pas une valeur journalière continue qu'on peut rejoindre.

1085

Je pourrais, tantôt, essayer d'avoir quelque chose de plus simple pour répondre à la question, en même temps que pour les débits.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1090

En fait, la figure pourrait partir du mois d'août et aller jusqu'au mois de juillet, et voir comment la partie qui nous manque se rejoint, finalement.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

1095

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1100

Ce serait une possibilité.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

Oui.

1105

PAR M. DENIS BRASSARD:

Est-ce qu'il serait possible d'avoir un tableau des valeurs réelles concernées?

1110

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, ça va? D'accord.

PAR M. DENIS BRASSARD:

1115

Et finalement, est-ce que la recommandation de la firme Génivar, concernant l'idée d'un débit minimum de deux cent soixante mètres cubes-seconde (260 m³/s), qui a été retenue de façon expérimentale, a été intégrée dans cette figure-là, ou si ça pourrait être fait?

1120

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1125 On ne pense pas que ça a été intégré. De toute façon, ça nous apparaît pas déterminant, puisque le débit est toujours supérieur à trois cents mètres cubes-seconde (300 m³/s).

PAR LA PRÉSIDENTE:

1130

Est-ce que ça vous va comme réponse?

PAR M. DENIS BRASSARD:

1135

Je suis pas certain de la réponse, mais je devrai la prendre comme telle. Je reviendrai avec une autre question à ce niveau-là.

Ma deuxième question, c'est à vous de me dire si elle est pertinente à ce moment-ci, concerne le fonctionnement du canal de dérivation. On en a parlé un peu hier soir, mais on n'a pas tellement creusé la question.

1140

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, d'accord.

1145

PAR M. DENIS BRASSARD:

Alors le canal de dérivation devra être fermé en moyenne une fois aux sept (7) ans, pendant une durée moyenne de cinquante-deux (52) jours. La fermeture des vannes serait effectuée localement.

1150

Est-ce qu'il serait possible de savoir la durée réelle, la gamme des durées obtenue par les simulations?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1155

Est-ce que c'est possible d'avoir ça?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1160

Oui, oui, je pense qu'on peut obtenir ça.

Maintenant, je pense qu'il faut bien comprendre qu'il s'agit de ce qu'on a répertorié pour les trente-six (36) dernières années.

1165

Alors on est en train de chercher l'acétate qui va nous permettre de répondre à cette question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1170

D'accord.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

1175

Pour les fins de la transcription, il s'agit de l'acétate RP-exb-3.

Donc vous avez, sur cet acétate, les périodes de fermeture prévues sur la base des simulations journalières sur une période de trente-six (36) années.

1180

Mais comme vous pouvez le constater, cet acétate mérite explication! Tout d'abord, vous voyez qu'il y a deux (2) scénarios d'indisponibilité derrière cette période de fermeture.

1185 Un scénario à soixante-trois (63) semaines-groupes d'indisponibilité à Bersimis-1. Je traduis ça en d'autres mots, c'est un scénario d'entretien normal à la centrale de Bersimis-1, qui correspond à un taux d'indisponibilité de quinze pour cent (15 %) aux huit (8) groupes de la centrale.

1190 Nous avons également un autre scénario d'indisponibilité à la centrale de la Bersimis-1, c'est un scénario que nous qualifions de réfection majeure qui, lui, a une durée, disons un équivalent d'indisponibilité de cent une (101) semaines-alternateurs. Si je traduis ça en termes plus concrets, c'est un taux d'indisponibilité annuel de vingt-quatre pour cent (24 %).

1195 C'est en gros, aussi, une autre image facile peut-être, étant donné qu'on a huit (8) groupes à la centrale, une année ayant cinquante-deux (52) semaines, c'est l'équivalent d'avoir deux (2) groupes turbines-alternateurs non disponibles continuellement pendant une année; alors qu'ici, c'est un point deux (1,2) groupe turbines-alternateurs non disponible pendant une année.

1200 Donc nous avons procédé à des simulations hydrologiques journalières, et dans le scénario à soixante-trois (63) semaines-groupes d'indisponibilité ou quinze pour cent (15 %) d'indisponibilité, vous voyez que le canal de dérivation aurait été fermé pendant quatre (4) années, en 74, 76, 81 et 83.

Et vous pouvez également constater qu'en 1976, il y aurait eu fermeture durant la crue printanière et la crue automnale.

1205 Maintenant, les mêmes trente-six (36) années ont été reconduites en termes de simulation avec le scénario de réfection majeure, et le nombre d'années est passé de quatre (4) à six (6). Et vous voyez encore une fois qu'à deux (2) occasions, soit en 74 et 76, advenant une telle éventualité, nous serions intervenus deux (2) fois dans la même année pour fermer le canal.

1210 Pourquoi avoir utilisé deux (2) scénarios. C'est parce qu'il est normal, et nous avons vécu l'expérience, à environ trente (30) années après la mise en service d'une centrale, nous avons à procéder à des réfections majeures.

1215 Donc ayant établi un cycle de vie de trente (30) ans pour les groupes turbines-alternateurs avant une intervention majeure, ayant huit (8) groupes, nous avons dit, nous aurons vingt-deux (22) années avec un scénario d'entretien normal, huit (8) années en réfection majeure.

1220 Ces éléments-là ont été pondérés au gain énergétique des périodes de simulation, ce qui fait que nous parlons d'une fermeture de canal à la fréquence d'une année sur sept (7), ayant tout pondéré le tout.

Donc c'est ce qui sous-tend les scénarios de fermeture, et vous pouvez voir les dates qui sont en cause sur la base des simulations effectuées.

1225 **PAR M. DENIS BRASSARD:**

Madame la Présidente, est-ce que la fermeture des vannes serait uniquement déterminée par des scénarios d'indisponibilité à B-1?

1230 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Primeau.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

1235

Comme nous l'avons mentionné hier, j'aurais dû le spécifier hier d'ailleurs, les éléments qui entrent en considération pour la fermeture des vannes sont le niveau du réservoir Pipmuacan, l'épaisseur de neige au sol avant la crue printanière, les prévisions de précipitations à court terme et, bien sûr, la disponibilité de nos groupes ou encore notre programme d'intervention planifié à court terme dans l'année, à la centrale de la Bersimis-1.

1240

PAR M. DENIS BRASSARD:

1245 Alors si je comprends bien, la simulation a permis de constater que sur les trente-six (36) années, l'hydraulicité et les différentes conditions environnementales du réservoir ont fait en sorte qu'en moyenne, une année sur sept (7), les vannes auraient dû être fermées pour éviter de déverser à B-1.

1250 Est-ce qu'il y a des scénarios d'indisponibilité également pour B-2, qui s'accumuleraient ou qui s'ajouteraient à ceux de B-1?

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

1255 Il y a des scénarios pour Bersimis-2, mais la situation n'est pas aussi critique. Pour la raison suivante, c'est que la capacité de turbiner de l'eau à Bersimis-2 est de plus de cinquante pour cent (50 %) supérieure à celle de Bersimis-1.

1260 C'est un peu comme un goulot d'étranglement, à Bersimis-1, et c'est là que c'est le plus critique, en termes d'indisponibilité.

Et bien sûr, le programme d'intervention sur les groupes alternateurs, dans un complexe hydroélectrique, est optimisé, de façon à s'assurer que nos interventions n'embouteillent pas d'eau et de production dans le complexe.

1265

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'aimerais avoir une précision sur les trente-six (36) années que vous avez considérées. Ça va jusqu'en 1997, c'est ça?

1270

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

Exact.

1275

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc ça inclut l'eau qu'on a reçue en 1996, ici dans la région?

1280

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

Oui madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1285

Merci.

Ça va, monsieur?

PAR M. DENIS BRASSARD:

1290

Oui. J'ai pas tout à fait terminé, ça achève.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1295

D'accord.

PAR M. DENIS BRASSARD:

1300

Alors Hydro-Québec a constaté qu'à un moment donné, j'essaie de comprendre, que le niveau du réservoir Pipmuacan, lorsqu'il atteignait une certaine cote, c'est à ce moment-là que, selon la simulation obtenue, les vannes du canal de dérivation auraient été fermées. Est-ce que je comprends bien?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1305

Monsieur Primeau.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

Oui, madame la Présidente.

1310

PAR M. DENIS BRASSARD:

1315 Mais moi, je me posais la question, dans la vraie vie, là, lorsque le promoteur aura à prendre la décision de fermer les vannes, je devine qu'il attendra pas à ce que la cote du réservoir soit rendue à la limite du déversoir de B-1 pour prendre la décision, justement, d'envoyer quelqu'un fermer localement les vannes.

1320 Alors dans la vraie vie, je me demandais si, pour le promoteur, pour prévenir les déversements, il devrait pas allonger la période de fermeture des vannes, pour éviter de se retrouver à la dernière seconde, au dernier moment pour fermer ces vannes en question.

Est-ce que c'est un raisonnement qui se tient?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1325

Quels sont les critères de gestion pour la fermeture des vannes?

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

1330

Les critères de gestion n'ont pas encore été définis dans les détails, mais bien sûr, ce n'est pas une décision qui se prend à l'intérieur de vingt-quatre (24) heures.

1335 Il y a une équipe, à Hydro-Québec, qui s'occupe des prévisions de précipitations, il y a des relevés de neige qui entrent en temps différé, certaines informations en temps réel, et l'équipe qui gère les complexes hydroélectriques a des délais d'intervention et des prévisions court terme, sur une base hebdomadaire, et les actions sont planifiées de telle sorte qu'on a le temps d'intervenir au moment requis.

1340 Ce n'est pas une consigne de niveau qui intervient, ça peut être le taux de montée de la crue, ça peut être les prévisions de précipitations. Tous ces éléments-là sont gérés sur une base journalière, dans le parc de production d'Hydro-Québec.

C'est un élément très important de la stratégie de production d'Hydro-Québec, d'ailleurs.

1345

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, monsieur Primeau.

PAR M. DENIS BRASSARD:

1350

Mais, madame la Présidente, est-ce qu'il serait pas nécessaire de connaître d'avance les critères exacts, les seuils techniques qui vont être utilisés par le promoteur pour décider de fermer les vannes?

1355

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous avez des vannes ailleurs? Vous avez sûrement déjà des critères d'établis, il s'agit ici de les ajuster, c'est ça, ou c'est encore très vague, là?

1360 Ça m'étonnerait, mais pourriez-vous expliquer, s'il vous plaît.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

1365 Je ne peux, sur le champ, vous expliquer le détail. On pourrait aller chercher de l'information plus structurée et plus détaillée, et vous revenir là-dessus à court terme.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1370 Pourriez-vous nous revenir demain, en début de soirée, sur ça, s'il vous plaît?

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

Nous allons faire le maximum.

1375 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur.

1380

PAR M. DENIS BRASSARD:

1385 Madame la Présidente, est-ce que la fermeture du canal va permettre d'éviter tous les déversements à B-1, ou est-ce qu'il y a des déversements qui vont être inévitables?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Primeau.

1390

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

Nous faisons la gestion la meilleure possible, nous ne contrôlons pas les précipitations, il peut se produire des événements fortuits.

1395

Mais la planification est faite pour minimiser les déversements. Parce que les déversements sont des pertes de production, carrément, pour Hydro-Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1400

Merci.

PAR M. DENIS BRASSARD:

1405

Ensuite, est-ce qu'on pourrait savoir la mécanique des manœuvres qui vont être mises en place pour fermer et ouvrir les vannes; il y a quelqu'un qui va se rendre sur le site?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1410

Madame la Présidente, alors la mécanique de mise en oeuvre des vannes, c'est des vannes qui vont être actionnées par l'humain et donc, il est probable que pour la fermeture, ce sera des vannes qui tomberont par inertie, qui auront un volant qui amortira la chute, c'est des vannes en acier comme celles qui existent d'ailleurs au canal Bonnard.

1415

Et pour la réouverture des vannes, on fera monter une personne avec une génératrice électrique, pour faciliter l'ouverture des vannes.

Donc c'est une action qui peut se faire très rapidement, et qui ne nécessite pas du tout une grosse infrastructure.

1420

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

1425

PAR M. DENIS BRASSARD:

Je me demandais s'il y a quelqu'un...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1430

Monsieur, je vais être obligée de limiter vos questions, parce qu'il y a une autre personne qui veut poser des questions sur la présentation qu'on vient de terminer.

PAR M. DENIS BRASSARD:

1435

Bien sûr.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1440

Alors si vous pouvez vous réinscrire et revenir plus tard, s'il vous plaît.

PAR M. DENIS BRASSARD:

Parfait, merci.

1445

MAJORIC PINETTE

1450 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'inviterais maintenant monsieur Majoric Pinette.

Bonsoir.

1455

PAR M. MAJORIC PINETTE:

Bonsoir madame la Présidente.

1460

Moi, j'ai une question sur le marnage actuel du réservoir Pipmuacan, il est d'environ dix point vingt-huit mètres (10,28 m). Les trappeurs de Betsiamites connaissent bien la problématique pour le castor lorsque le niveau du réservoir baisse continuellement pendant l'hiver.

1465

Est-ce qu'il s'agit du marnage annuel ou interannuel?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1470

Le dix point vingt-huit (10,28 m) que vous m'avez donné?

PAR M. MAJORIC PINETTE:

Oui.

1475

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On va vérifier. En principe, ça doit être annuel, mais on va vérifier.

1480

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pendant que vous vérifiez, est-ce qu'on peut passer à une autre question?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1485

C'est une variation annuelle.

PAR M. MAJORIC PINETTE:

1490 Mais interannuelle, il y en a tu?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1495 Il a pu y avoir une perception d'interannuelle, parce qu'il y a eu des travaux sur les centrales. Alors c'est ça qui a fait qu'on a pu percevoir que c'était une variation interannuelle.

Mais en réalité, le réservoir est conçu pour une variation annuelle, et vous avez vu la fourchette dans laquelle on va travailler, et avec les projets de dérivation, on va rester dans cette fourchette.

1500 Donc il y aura pas de modification par rapport à la fourchette qui existe aujourd'hui.

PAR M. MAJORIC PINETTE:

1505 Et puis est-ce qu'Hydro a déjà évalué de façon sérieuse les impacts du marnage des réservoirs sur les colonies de castor, et comment ces impacts peuvent être atténués?

PAR LA PRÉSIDENTE:

1510 Est-ce que ça a été fait?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1515 Bien, madame la Présidente, je pense que nous faisons, dans nos études d'impact, des analyses sur, d'abord au moment des mises en eau, les déplacements de castors, et puis ensuite nous essayons, dans les nouveaux réservoirs, en fonction des marnages, de favoriser de nouveaux habitats pour les castors qui automatiquement, effectivement, se déplacent.

Maintenant, le castor est un animal qui se déplace facilement et donc, à l'occasion des marnages, il s'acclimate à des nouveaux habitats en périphérie.

1520 En général, les castors vivent beaucoup dans les tributaires des grands réservoirs.

PAR M. MAJORIC PINETTE:

1525 Est-ce qu'ils ont inventorié des cabanes à castor dans la baie des Hirondelles?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1530 Non, on l'a pas fait.

Maintenant, on peut vous dire qu'on a analysé quand même la problématique de l'augmentation de débit qui, elle, va, comme un ennoisement, faire déplacer les colonies de castor.

1535 Et il y a une chose qu'on peut vous assurer, c'est que nous allons suivre le projet pendant plusieurs années, et nous allons voir à ce qu'il y ait une relocalisation qui se fasse.

1540 Mais en général, dans l'expérience qu'on a vécue, et Hydro-Québec a quand même une expérience de plusieurs décennies, on a presque un demi-siècle d'expérience, je pense qu'on a pu constater que les colonies de castor se relocalisent facilement quand on leur donne abondamment de matériaux pour se relocaliser, et se réabriter, puisqu'ils se construisent des nids dans les tributaires des rivières.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1545 Est-ce que la Société de la faune, monsieur Guérin, est-ce que vous avez des données pour cette région-là sur les castors?

PAR M. GÉRALD GUÉRIN:

1550 Non. L'inventaire des huttes et des secteurs fréquentés par le castor a déjà été réalisé à une certaine époque, mais les coûts de ces inventaires-là étaient assez importants, et puis ça a été abandonné.

1555 Donc on ne dispose pas, effectivement, d'inventaire pour le secteur du Pipmuacan, concernant la présence de colonies de castor.

PAR M. MAJORIC PINETTE:

1560 OK. Ça va être beau. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va? Merci.

1565 Monsieur Berraja.

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

1570 Merci, madame la Présidente. Une petite question, c'est concernant le coût.

Maintenant, le promoteur présente le chiffre de cinquante-deux millions de dollars (52 M\$), qu'est-ce que ça représente au juste, cette somme, s'il vous plaît.

1575 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Oui. Alors cette somme représente la construction des ouvrages permanents, la construction des ouvrages temporaires, et une composante ingénierie environnement.

1580 Donc le cinquante-deux millions (52 M\$) représente la partie construction du projet, à partir de l'obtention des autorisations, à partir de l'obtention du deuxième décret.

1585 Alors ce qu'on entend par ouvrages temporaires, il s'agit des campements, de l'exploitation des campements et des quelques travaux d'accès qu'on a inventoriés au niveau de la route qui vient de la ville de Saint-Ludger-de-Milot.

Au niveau des ouvrages permanents, on parle du barrage, on parle de la digue numéro 1, la digue numéro 2 et la digue numéro 6.

1590 On parle de l'ouvrage régulateur, du canal. De tous les ouvrages qui vont servir aux mesures d'atténuation, comme le seuil, l'épi.

1595 On parle de la foresterie et on parle aussi des ponts dans la zone du lac du Grand Détour, près du campement. Il y a actuellement des ponts, et avec la zone d'envolement, on va devoir rehausser un peu ces ponts. Donc ça fait partie des travaux permanents.

Au niveau de l'ingénierie de l'environnement, la gérance et des frais généraux, bien, on parle des travaux d'ingénierie détaillés qu'il reste à faire sur le projet.

1600 On parle de toute la partie gérance des travaux, et des frais généraux, développement d'un chantier comme celui-ci.

Alors voilà ce que représente le cinquante-deux millions (52 M\$), monsieur Berraja.

1605 **PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:**

Merci.

1610 Je voudrais vous demander, est-ce que les travaux d'atténuation, les externalités, les réaménagements, les différents aménagements que vous prévoyez, et même bonifications, sont comptabilisés.

Et enfin, où se trouve la part d'Alcan dans ce budget que vous allez ajouter? Merci.

1615 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

J'aimerais bien avoir compris la dernière phrase, où se trouve la part d'Alcan?

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

1620

Alcan, parce que vous connaissez qu'il doit avoir la moitié.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1625

Alors au niveau des coûts d'atténuation dont nous avons parlé, au niveau des coûts d'atténuation dont nous avons parlé, j'ai mentionné que dans les ouvrages permanents, il y avait les seuils, les épis, les ouvrages, donc les ouvrages qu'on va faire pour atténuer, donc ils sont contenus dans les cinquante-deux millions (52 M\$).

1630

Le projet ne comporte pas de coûts d'externalité; c'est une chose qui n'est pas, actuellement, c'est une chose qui ne se développe plus, qui a commencé à se développer de façon embryonnaire il y a quelques années, mais c'est une chose qui n'est plus considérée en ce moment au niveau de la politique gouvernementale.

1635

La partie ensuite de l'Alcan, l'Alcan c'est une compensation, mais une compensation qui va être faite en énergie. Donc ça ne rentre pas dans le coût du projet puisque le projet va générer, pour Hydro-Québec, trois cent dix-huit millions (318 M GWh).

1640

PAR LE COMMISSAIRE BERRAJA:

Si vous permettez, madame la Présidente, une dernière précision.

1645

C'est concernant les retombées économiques, puisque nous sommes dans les coûts, et pour comparer. Si vous remarquez à l'annexe P, nous trouvons les retombées économiques régionales sur les revenus, variante amont du lac Patrick, scénario optimiste et aussi scénario pessimiste.

1650

Pour information, j'aimerais avoir aussi les retombées économiques, la variante aval du lac Patrick, avec bien sûr scénario conservateur et scénario optimiste, et aussi la globale. Merci!

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1655

On va donner suite.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1660

Tout à l'heure, quand vous parliez des coûts qui étaient pas inclus, le suivi, les mesures d'atténuation, ça c'est pas inclus dans les cinquante-deux millions (52 M\$); c'est bien ça?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1665 Non, madame la Présidente. Ça, ça fait partie – il faut bien comprendre qu'Hydro-Québec, on est actuellement dans un processus où on estime la valeur de construction du projet.

Ce projet, ensuite, est remis à la vice-présidence production qui, elle, est l'opérateur et qui donc va assumer, à partir de ce moment, ces coûts.

1670 C'est à partir du moment où il y a des revenus que là, on utilise ce qu'on appelle le budget d'exploitation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Dufour.

1675

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

1680 Monsieur Arnaud, vous avez parlé, hier je vous avais posé la question sur le programme d'efficacité énergétique, j'aimerais y revenir; avec une question, peut-être que vous pourriez essayer de me répondre.

1685 En fait, qu'est-ce qu'il faudrait investir si on avait la volonté de générer les gains escomptés par ce projet de dérivation? Qu'est-ce qu'on aurait à investir dans un programme d'efficacité énergétique qui donnerait les mêmes gains.

Est-ce que ce scénario serait possible?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1690 C'est ça. Le problème, je pense qu'actuellement, comme je l'ai dit hier, nous sommes en train de faire une évaluation du potentiel résiduel. Le potentiel résiduel dépend - excusez-moi! Le succès du potentiel résiduel dépend de deux (2) facteurs très importants.

1695 Le premier facteur, c'est l'investissement que le gouvernement, à travers Hydro-Québec, mettrait dans le développement de certains programmes.

Mais le deuxième facteur, qui est tout aussi important, c'est la volonté publique des utilisateurs d'aller de l'avant.

1700 Et actuellement, c'est pour ça que nous sommes en train d'évaluer le potentiel, c'est pour voir quels vont être les programmes qui vont pouvoir permettre de faire se rencontrer ces deux (2) obligations pour réussir un programme d'efficacité énergétique.

1705 Parce que si vous n'avez pas la volonté des utilisateurs, je veux dire, on peut pas obliger les gens, quand ils ont des habitudes, à changer leurs habitudes. Donc c'est ce mariage de ces deux (2).

1710 Donc je pense qu'actuellement, dans le cadre des projets de dérivation, qui sont des projets quand même à des coûts très intéressants, on aurait des difficultés à trouver des mesures d'efficacité énergétique qui puissent produire les mêmes effets tout de suite.

Je dis pas qu'à moyen terme, à long terme, on n'arrive pas à découvrir certaines technologies. Il faudra aussi que leurs coûts soient acceptables.

1715 Mais comme je vous disais, actuellement, il reste encore probablement un petit pourcentage, il reste certainement des choses à faire dans la nouvelle construction, il reste plus grand-chose dans les électrotechnologies, on a pas mal écrémé tout ça, on a un laboratoire qui ne travaille qu'à ça, le laboratoire de Shawinigan.

1720 Et au niveau de la gestion de la demande, aussi, on a fait un grand bout de chemin.

1725 Alors je pense qu'actuellement, notre intention est d'essayer de trouver des mesures d'efficacité énergétique qui nous permettent d'avoir des projets d'efficacité énergétique aussi rentables que des nouveaux projets pour ne pas les faire. C'est ce que je pourrais vous répondre maintenant.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Merci beaucoup.

1730

DAVID TARDIF

1735 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'appellerais maintenant monsieur Tardif, qui a une question à poser sur la présentation qu'on a eue tout à l'heure.

1740 Bonsoir.

PAR M. DAVID TARDIF:

1745 Ma question est au sujet des crues qu'il pourrait y avoir aux sept (7) ans. Je voudrais qu'on compare ces crues nouvellement créées avec les débits moyens nouvellement créés aussi. Autrement dit, comparer les crues que nous avons à l'heure actuelle par rapport à une rivière qui a un débit moyen, qui sont peut-être du double du débit moyen, dans le futur, qui va être créé avec la dérivation.

1750 On va avoir une rivière qui va avoir un petit débit avec des grosses crues. Je voudrais qu'on compare le ratio pourcentage de la différence entre les deux (2).

PAR LA PRÉSIDENTE:

1755 Pour la rivière Manouane ou pour la rivière...

PAR M. DAVID TARDIF:

Pour la Manouane.

1760

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pour la Manouane.

1765

PAR M. PATRICK ARNAUD:

OK, je veux être sûr de bien avoir compris la question, madame la Présidente.

1770

Parce que là, on a un débit moyen, on a des crues historiques qu'on a déjà, qu'on connaît. Et puis là, monsieur voudrait comparer les futures crues avec les crues historiques et le débit moyen?

1775 **PAR M. DAVID TARDIF:**

En fait, actuellement on a une rivière qui a un débit moyen, c'est compliqué de se retrouver là-dedans, les crues, les débits moyens d'été, d'hiver, d'automne, en tout cas on a une rivière moyenne avec des crues élevées au printemps.

1780

Après la dérivation, il y aura une petite rivière de trois mètres cubes ($3 \text{ m}^3/\text{s}$), au niveau du barrage, avec les débits qui augmentent par la suite, qui elle subira aux sept (7) ans d'énormes crues.

1785 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, mais en fait, le débit de trois mètres cubes à la seconde ($3 \text{ m}^3/\text{s}$), c'est un débit qui est le minimum. Il peut y avoir plus, là.

1790 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

C'est un débit qui est au point de coupure. Donc dès qu'on quitte le point de coupure, il y a évidemment des affluents qui se présentent et donc, on recommence à recréer, si je peux dire, une rivière.

1795

Maintenant, là, j'ai par exemple un hydrogramme dans la zone du lac Duhamel, que je pourrais mettre. Ce que j'essaie de comprendre, madame la Présidente, c'est quoi la préoccupation de monsieur.

1800

Parce qu'en réalité, à toutes les crues, à tous les ans – je voudrais revenir un peu sur la notion du sept (7) ans.

En réalité, comme vous avez pu voir dans la présentation de monsieur Primeau, c'est pas aussi régulier que ça. Il y a eu des périodes où, effectivement, on a eu des crues importantes.

1805

Tous les ans, il va y avoir de l'eau, au moment de la crue, qui va ressortir vers la Manouane.

Nous avons un canal de dérivation qui est prévu pour transiter à peu près, je pense que c'est quatre-vingts mètres cubes (80 m³/s) maximum, jusqu'à ce qu'il arrive au niveau quatre cent dix-huit (418 m), et puis là, tout le reste, ça passe dans la Manouane.

1810

Alors la Manouane va pas, demain, devenir une petite rivière. La Manouane, demain, va devenir une rivière dans laquelle il y a un débit réservé au point de fermeture de trois mètres cubes-seconde (3 m³/s), qui va se moduler au fil que l'eau descend la rivière, et tous les ans, il va y avoir une portion de la crue qui va continuer à couler dans la Manouane.

1815

Alors c'est ce qu'on essaie de faire comprendre, c'est qu'on n'a pas créé une petite rivière.

1820

Alors je pense que c'est la réponse que je peux donner à monsieur qui est préoccupé par la différence entre les grandes crues d'aujourd'hui et les crues de demain. Demain, une grande portion de la crue va passer dans la Manouane.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1825

Je pense que ce que vous voulez savoir, c'est jusqu'à quel point la rivière va changer. En fait, ça se résume à ça, et surtout tous les sept (7) ans. D'accord?

PAR M. DAVID TARDIF:

1830

Un peu, oui. Mais hier, on parlait aussi de la sédimentation qui va reprendre place auprès des rives, parce que la rivière va être plus petite, en moyenne.

1835 Alors les nouvelles crues vont apporter des sédiments. Parce que les sédiments, aujourd'hui, prennent pas place à cause que la rivière a un minimum qui est beaucoup plus élevé qu'après la dérivation.

1840 Exemple, dans les kilomètres aussi de 0 à 12, comme tantôt monsieur Berraja disait, il y a déjà pas beaucoup d'eau parce que la rivière est beaucoup plus large, alors en baissant le niveau d'eau, comme ça arrivera l'année prochaine, beaucoup de cette rivière en partie va être déserte à l'avenir, alors la sédimentation prendra place.

1845 Est-ce que les nouvelles crues vont tout le temps briser la nouvelle végétation qui prendra place autour de la Manouane.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1850 En fait, ce que vous voulez savoir, c'est jusqu'à quel point la rivière va changer; mais comme elle sera pas la même chaque année, je sais pas jusqu'à quel point on peut prévoir.

Vous avez établi hier que tous les sept (7) ans, c'était pas une séquence, c'était une probabilité. Alors la probabilité de sept (7) ans, elle peut être de cinq (5) ans, elle peut être de quatre (4) ans comme elle peut être de huit (8) ans.

1855 Si on pouvait résumer brièvement, on prendra pas les périodes d'étiage parce que là, vous voulez surtout les crues, les grandes crues, c'est ça, vous avez demandé les crues de sept (7) ans qu'on a établies, c'est quoi peut-être la différence entre les débits des crues maintenant et les débits de la crue quand elle va arriver tous les sept (7) ans. Si on pouvait faire un résumé de ces données-là.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1860 On va me donner le chiffre exact, parce que j'en ai un dans la tête mais je voudrais pas me tromper.

1865 Mais en préambule, en attendant le chiffre exact, je voudrais d'abord dire que nous considérons, Hydro-Québec, que la problématique de la sédimentation est une problématique qui va, tous les ans, retrouver un certain, je dirais, équilibre dans le sens que la crue, une grande partie de la crue va passer dans la Manouane.

1870 Maintenant, c'est évident que dans les zones exondées, il va y avoir une végétation qui va se reformer, et nous pouvons vous dire que dans les autres rivières où nous avons eu des détournements, et notamment sur la rivière Vincelotte, à la Baie-James, nous avons pu constater, depuis plusieurs années, avec le suivi, que la rivière se comporte parfaitement bien, et que les rives écotones se sont développées, et puis les crues qui passent de la même façon tous les ans n'enlèvent pas cette végétation.

1880 La rivière va continuer à vivre sur un rythme qui est semblable à celui d'aujourd'hui. Regardez l'eau qu'il y a dans la rivière en ce moment, ça nettoie pas mal les frayères, ça nettoie pas mal les bords de la rivière.

1885 Alors cette eau, il y a une quantité importante qui va passer, et je pense que par rapport à un débit d'un peu plus d'une centaine de mètres cubes, on va en enlever quatre-vingts (80 m³/s) mais tout le reste va passer dans la rivière.

Alors j'attends le chiffre, j'aimerais juste avoir le chiffre. Alors la crue serait en moyenne de deux cent cinquante mètres cubes (250 m³/s).

1890 Alors vous voyez, il va rester quand même la différence entre deux cent cinquante mètres cubes (250 m³/s) et quatre-vingts mètres cubes (80 m³/s) qui va passer dans la Manouane.

Donc on n'en a pas fait une petite rivière, madame.

1895 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Tardif, vous aviez une question je pense seulement sur cette présentation?

1900 **PAR M. DAVID TARDIF:**

J'en aurais une autre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1905 Est-ce qu'elle est sur la présentation? Pourriez-vous revenir alors tout à l'heure, vous perdez pas votre place, j'ai gardé les noms.

1910 Nous allons prendre une pause, et je vais revenir avec la liste que j'avais. Madame Larouche, vous aviez une deuxième question sur un autre sujet, alors on va commencer par vous après.

Il est neuf moins dix (9 h –10), on va revenir à neuf heures et dix (9 h 10). Merci.

1915

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
QUESTIONS DE LA COMMISSION

1920

PAR LA PRÉSIDENTE:

1925

Monsieur Arnaud, vous avez la réponse sur la superficie des surfaces exondées, c'est ça?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

1930

Oui. Tout à l'heure, j'avais mentionné la page dans le rapport où on avait effectivement cette réponse au niveau des principaux segments de la rivière, réponse d'ailleurs qu'on avait donnée, comme l'avait fait remarquer monsieur le commissaire, en hectare.

1935

Nous avons aussi une réponse concernant – bien, je crois que j'ai donné tout à l'heure la référence, je peux la redonner, on va vous la redonner – j'ai aussi une réponse concernant la question sur les retombées économiques aval et amont du lac Patrick.

1940

Je voudrais préciser à monsieur le commissaire que c'est une erreur de notre part d'avoir parlé à l'amont du lac Patrick, en réalité c'était la solution amont; quand on a fait les études, on avait imaginé une variante à l'aval du lac Patrick, et comme cette variante était dans le sable et dans un matériau qui était pas propice à l'ouvrage régulateur, on a déplacé. Alors c'est pour ça qu'on a dit qu'on a gardé la variante amont, au lac Patrick.

1945

Donc il y a pas de variante aval qui a été étudiée. Donc il y a pas d'autres chiffres que ceux qui ont été présentés dans le rapport.

1950

Et finalement, nous aimerions donner la réponse concernant la question de monsieur Brassard sur les deux (2) chiffres de débit. Le premier, la première série de chiffres qu'il a mentionnée, alors Richard va vous dire exactement ce que c'est, en fonction qu'on considère Portneuf-Sault aux Cochons ou pas.

1955

Donc madame la Présidente, à la page 5.32, quand il est mentionné, à l'avant-dernier paragraphe, que de décembre à avril, le débit turbiné est de trois cent soixante-treize mètres cubes-seconde (373 m³/s), c'est que le trois cent soixante-treize mètres cubes-seconde (373 m³/s) comprend les apports additionnels de Portneuf et Sault aux Cochons.

1960

Quand, dans la même phrase, on parle de trois cent quatre-vingt-quatorze (394 m³/s), c'est vingt et un mètres cubes-seconde (21 m³/s) additionnels, et ce sont des mètres cubes-seconde spécifiques de Manouane.

Quand, à la page 6.43, pour décembre à avril, on parle de trois cent trente-cinq mètres cubes-seconde (335 m³/s), de décembre à avril, c'est la situation actuelle, c'est-à-dire sans Portneuf, sans Sault aux Cochons et sans Manouane.

1965

Et à ce moment-là, avec toutes les dérivations, on revient à trois cent quatre-vingt-quatorze mètres cubes-seconde (394 m³/s), comme à la page 5.32.

C'est peut-être le texte qui aurait dû être un peu plus précis.

1970

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup.

1975

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

Si vous me permettez, à propos de la courbe, l'explication, une image vaut mille (1000) mots, ça aurait dû être des bâtonnets plutôt qu'une courbe en continue, pour illustrer les propos. Et les bâtonnets, la figure avec bâtonnets est en préparation, donc les données seront plus visibles.

1980

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

1985

Et pour les superficies?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

La référence, c'est dans le rapport complémentaire, ministère de l'Environnement, page 19, la question QC.24.

1990

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

1995

URSULA LAROUCHE

2000

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je demanderais maintenant à madame Ursula Larouche de venir poser sa deuxième question et ensuite, on va passer à la deuxième présentation d'Hydro-Québec.

2005 Je poursuivrai, après la présentation, les noms que j'ai ici. Ce sera, après cette présentation, monsieur Ruelland.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

2010 Bonjour. Ma question, en fait il y a quelque chose dans le rapport, dans le résumé du projet qui m'a beaucoup surprise, que j'ai pas retrouvé au niveau des questions-réponses du ministère de l'Environnement et dont on n'avait pas du tout discuté lors de la table d'information et d'échange avec Hydro-Québec, c'est concernant les espèces susceptibles d'être désignées menacées et vulnérables dont on parle à la page 27.

2015 Dans le rapport, on indique qu'on compte, sur le territoire, neuf (9) espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, les petits mammifères, de façon générale, et des chauves-souris. Il y a aussi le lynx, en tout cas il y en a neuf (9).

2020 Et on marque, au niveau des impacts, que les espèces pourront s'adapter, mais une des particularités d'une espèce qui est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, c'est justement son incapacité, des fois, de s'adapter à des modifications dues aux changements qui sont apportés par l'être humain.

2025 Je voudrais savoir, de la part du ministère de l'Environnement, comment ça se fait qu'on retrouve pas cet aspect-là au niveau des espèces menacées, dans le rapport complémentaire; au niveau du ministère, il y a pas de questions par rapport à ça.

2030 Et je veux savoir comment on a fait pour dire qu'il y avait neuf (9) espèces, à cet endroit-là, sur le territoire, et quelles sont les mesures d'atténuation, de mitigation ou de compensation, si on a retrouvé ces espèces-là et qu'il se trouve qu'il y a des impacts sur ces espèces-là, qu'est-ce qu'on entend faire.

2035 Et si on soupçonne qu'elles sont là et puis qu'on les a pas vérifiées, ça aussi c'est important de pouvoir mieux connaître un peu l'habitat. Voilà ma question!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2040 Alors ministère de l'Environnement! Pourquoi il y a pas eu de question à ce sujet?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

2045 Pour répondre à la première partie de la question de madame Larouche, madame la Présidente, dans le rapport d'avant-projet, il y a un chapitre sur les espèces susceptibles d'être désignées rares ou menacées.

La façon dont l'analyse de recevabilité, c'est-à-dire de la vérification de l'étude d'impact par rapport aux demandes de la directive est faite, c'est que nous avons des collaborateurs qui

2050 examinent chacun des aspects de l'étude d'impact, dans leur domaine d'expertise. Et chez nous, la Direction du patrimoine écologique, supervisée par monsieur Léo-Paul Gaudreau, se charge de cette analyse.

2055 Et si vous vérifiez dans les commentaires qui ont été fournis par cette Direction, qui doivent être dans le dossier qui est rendu public par le Bureau d'audiences publiques, au terme des analyses que cette direction-là a faites, on a considéré que l'information était suffisante et assez bien traitée, finalement, en regard des espèces qu'on pouvait retrouver dans ce secteur-là.

2060 Maintenant, d'où viennent les données, je peux peut-être fournir un petit élément de réponse, puisque bien sûr, le promoteur pourra compléter sur la question, mais il existe, à cette direction-là, donc la Direction du patrimoine écologique, une banque de données qui est disponible aux utilisateurs, et qui fournit de l'information sur la question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2065 Je demanderais au promoteur, est-ce que vous avez utilisé cette banque de données uniquement ou vous avez fait une recherche sur le terrain?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2070 Madame Émond.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2075 Dans le cas de la végétation, on a réalisé une photo-interprétation afin d'identifier s'il y avait des habitats qui étaient susceptibles d'être plus propices à ce type d'espèces.

Dans le cas de mammifères, on s'en est plutôt remis à la liste qui était disponible au bureau régional de la Société faune et parcs.

2080 On a cependant effectué aussi une photo-interprétation, afin de pouvoir identifier des habitats qui étaient davantage susceptibles d'être propices à ce type d'espèces.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2085 Maintenant, je pense qu'une troisième partie de votre question, c'était: quelles étaient les mesures d'atténuation. Vous semblez pas accepter le fait qu'on dise qu'il y aura pas de problème, c'est ça?

2090 **PAR Mme URSULA LAROUCHE:**

C'est parce que si on a identifié qu'il y a neuf (9) espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables sur le territoire, je veux dire, c'est pas grave, là?

2095

PAR LA PRÉSIDENTE:

Qu'est-ce qui a été prévu, à ce moment-là, au niveau des espèces, des neuf (9) espèces identifiées? Madame Émond.

2100

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

Madame la Présidente, je dois vous signaler qu'on demeure vigilant dans le cadre des activités de suivi. Si certaines espèces devaient être signalées, des dispositions seront prises pour les protéger.

2105

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

Parmi les neuf (9) espèces, combien il y avait de mentions qu'on avait retrouvées, c'est le Centre de données sur la biodiversité, comment on avait retracé d'espèces? Parce que ça veut dire qu'il y en a neuf (9) qui ont été signalées sur le territoire, donc à combien de reprises, combien de stations.

2110

Je sais que c'est précis, mais c'est important parce que c'est quand même des espèces qu'on trouve de façon très peu fréquente.

2115

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud.

2120

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On n'a pas cette information, c'est une information qui devrait être trouvée au ministère.

2125

Madame Émond va compléter ma réponse.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

Je pense, pour avoir davantage de détails, madame la Présidente, il serait peut-être opportun de s'adresser à la Direction de la conservation et du patrimoine écologique, au ministère de l'Environnement.

2130

PAR LA PRÉSIDENTE:

2135

Donc si je comprends bien, quand vous prenez la liste, et ça, peut-être que le ministère pourrait me répondre, on identifie une région mais pas nécessairement des localités où se retrouvent les espèces; c'est ça?

2140 Ou peut-être monsieur Guérin pourrait apporter un complément?

PAR M. GÉRALD GUÉRIN:

2145 Concernant les animaux, effectivement, c'est la Société qui diffuse l'information lorsqu'elle est demandée.

2150 On utilise effectivement la même banque de données comme référence pour l'ensemble des mentions, pour toutes les espèces qui sont déjà identifiées et qui pourraient présenter un statut particulier. On parle à ce moment-là de statut d'espèces qui peuvent être désignées comme susceptibles d'être menacées ou encore comme étant vulnérables.

2155 La liste dont il est question, des neuf (9) espèces, est tirée d'une liste, de la liste générale si on veut, de la liste globale des espèces qu'on peut retrouver au niveau de la province, qu'on a identifiées qui, potentiellement, pourraient être aussi dans notre région.

Et c'est cette liste-là qui a été diffusée auprès d'Hydro-Québec.

2160 En fait, les occurrences spécifiquement, pour la majorité, on n'a pas nécessairement de données spécifiques au niveau de la zone d'étude qui est couverte par le projet. À l'intérieur de cette zone-là, il y a quand même trois (3) occurrences ou trois (3) mentions d'espèces qui ont été précisées à Hydro-Québec, en faisant partie, qu'on pouvait éventuellement situer à l'intérieur de la zone d'étude.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2165 Est-ce qu'il y en avait à l'intérieur de la zone à être envoyée, est-ce que vous avez cette information-là?

PAR M. GÉRALD GUÉRIN:

2170 Non, il y en avait pas à l'intérieur des zones qui devaient être envoyées. Toujours en prenant comme référence la banque de données du Patrimoine naturel du Québec.

PAR Mme URSULA LAROUCHE:

2175 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2180 Merci.

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

2185

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors monsieur Arnaud, si vous pouvez procéder à la deuxième présentation, s'il vous plaît.

2190

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Alors c'est madame Émond qui va la faire, c'est une présentation sur le débit réservé, sur la méthodologie, les méthodes de calcul.

2195

Et nous terminerons avec aussi une présentation de mon collègue, Richard Primeau.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

2200

Alors madame la Présidente, je dois d'abord vous signaler que dans le cadre de l'évaluation du débit réservé écologique, Hydro-Québec a utilisé une méthode qui est dite d'habitats préférentiels, qui est reconnue par la Société faune et parcs et le ministère de l'Environnement du Québec.

2205

Cette méthode consiste à modéliser des habitats à partir de relevés terrain et permet d'établir, de façon fiable, une relation entre la quantité et la qualité des habitats disponibles, et les différentes valeurs de débit en différents points de la rivière.

2210

Cette relation, elle est spécifique aux cinq (5) espèces cibles que reconnaît la Société faune et parcs dans le territoire qui nous occupe, et elle réfère aussi à certains cycles de vie ou à certaines périodes biologiques à l'intérieur d'une année.

2215

On a aussi utilisé, dans le cadre de la définition du débit réservé, certains paramètres qui sont propres à une seconde méthode qui est celle qui est dite méthode hydraulique.

2220

Donc cette deuxième méthode est davantage ciblée sur des relations niveaux-débits. Donc elle s'appuie sur des données à caractère physique, donc c'est-à-dire des données de profondeur, de vitesse d'écoulement, de superficie mouillée ou de type de granulométrie ou de substrat qu'on retrouve à l'intérieur du lit de la rivière.

Donc la méthode qu'on a utilisée se décomposerait en les étapes suivantes! Comme je vous le disais tout à l'heure, les paramètres biologiques qu'on a utilisés, donc les cinq (5) espèces, soit la ouananiche, le doré jaune, le meunier, le grand brochet et le grand corégone.

2225 Pour chacune de ces espèces, j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure, on a identifié les différentes phases critiques du cycle vital et les différents habitats sensibles.

Alors la première étape consiste à identifier et à effectuer des relevés terrain, donc des lignes d'eau, des mesures de débits, de niveaux en différents points.

2230

De façon à illustrer un peu cette activité, on est ici dans la portion aval de la rivière, donc on est entre les kilomètres 3 et 5, vous pouvez voir qu'il y a un certain nombre de lignes d'eau qui ont été réalisées à l'intérieur des différents chenaux de la rivière. Donc c'est en recueillant ces informations-là qu'on obtenait une description plus fine.

2235

La seconde étape consistait, à partir des données recueillies, à effectuer, donc à partir des paramètres physiques, soit la vitesse, la profondeur, les différentes superficies utilisées, à déterminer des indices de qualité d'habitats en fonction des cinq (5) espèces retenues.

2240

Donc à partir des critères de vitesse et de profondeur, on a effectué une relation débits-habitats, qui consiste à exprimer ces valeurs-là sous la forme, on le voit ici sur l'axe vertical, sur l'axe des Y, donc les superficies d'habitats pondérées et le lien direct ou leur relation en fonction des variations de débits.

2245

Donc l'exercice, pour les cinq (5) espèces cibles, nous a permis d'identifier quelles sont, pour chacune, les phases critiques, donc l'alimentation – et ça, c'était valable pour les cinq (5) espèces cibles – la fraie pour la ouananiche, l'incubation des oeufs aussi pour la ouananiche, de même que les différentes périodes pour lesquelles des débits spécifiques devaient être maintenus.

2250

Donc les valeurs qu'on a identifiées sont les suivantes! Donc le calcul des superficies d'habitats utilisables, et ce tant pour l'élevage et l'alimentation des cinq (5) espèces, ont été identifiées tant pour des stades alevin, tacon, juvénile et adulte, et comme je vous le disais tout à l'heure, de façon plus spécifique les habitats de fraie de la ouananiche, donc qui constituaient une contrainte.

2255

Certaines donc, on se devait de maintenir des vitesses supérieures à trente-cinq centimètres-seconde (35 cm/s) en automne, en octobre, et aussi s'assurer qu'il y avait, en condition hivernale, un recouvrement des aires de fraie de façon à s'assurer que les oeufs demeurent toujours submergés et recouverts par un couvert de glace.

2260

Donc si on examine la question de façon plus spécifique pour la ouananiche, je vous signale que pour les différentes frayères étudiées, il y en a une seule ici qui est localisée au kilomètre 62,5 qui constitue une frayère reconnue par la Société faune et parcs, dans la rivière Manouane; les autres qu'on a identifiées sur les différentes cartes, à l'annexe de description du milieu, constituent des frayères potentielles.

2265

2270 Donc en fonction de la localisation de ces frayères, on a identifié le débit réservé écologique nécessaire afin de maintenir les conditions actuelles. Donc comme vous pouvez le voir sur ce tableau de résultats, pour les frayères aux kilomètres 62,4 et 62,5, des valeurs minimales de neuf mètres cubes-seconde (9 m³/s) sont nécessaires.

2275 Je vous rappelle que quand on fait mention de ces valeurs, il s'agit toujours de neuf mètres cubes-seconde (9 m³/s) au point de dérivation, soit au kilomètre 97; qu'au site de la frayère, les valeurs sont supérieures.

2280 Donc si on descend un peu plus bas, donc des valeurs de neuf mètres cubes-seconde (9 m³/s) devraient aussi être maintenues au kilomètre 6,5, tandis qu'au kilomètre 13,1, la frayère pourrait être maintenue avec un débit de six mètres cubes-seconde (6 m³/s).

2285 Comme vous pouvez le voir, dans tous les autres cas, soit ceux-ci, à l'intérieur du tronçon des kilomètres 3,4 à 4,8, en ne maintenant aucun débit réservé au kilomètre 97, les conditions nécessaires pour le maintien de ces frayères seraient encore rencontrées, dans ces quatre (4) cas et dans ces deux (2) autres cas.

Donc dans six (6) cas, même avec aucun débit réservé, les conditions optimales pour les frayères seraient maintenues.

2290 Donc en terminant, vous reconnaîtrez sans doute un tableau qui a été utilisé hier, donc en résumé, la situation est la suivante! Donc pour les cinq (5) espèces cibles, en fonction des phases critiques du cycle de vie de ces cinq (5) espèces, on a identifié le débit réservé nécessaire, on a effectué un bilan des pertes, des gains associés au maintien d'une valeur de neuf mètres cubes-seconde (9 m³/s).

2295 Pour des considérations tant techniques qu'économiques, on a maintenu une valeur de débit de trois mètres cubes-seconde (3 m³/s). Comme vous pouvez le voir, il y a dans certains cas, entre autres pour la ouananiche, des aires d'alimentation, on enregistre un gain; c'est vrai aussi dans le cas du doré jaune pour l'alimentation des alevins.

2300 Et finalement, comme je l'avais souligné dans la présentation hier soir, Hydro-Québec s'est engagée, conformément à la politique fédérale, à n'avoir aucune perte d'habitats.

2305 Donc dans le cas des différentes espèces, les mesures d'atténuation prévoient le réaménagement de cinq mille mètres carrés (5000 m²) d'aires de reproduction pour la ouananiche, et dans le cas du doré, je dois vous signaler que bien qu'on enregistre une perte du côté de la rivière Manouane, on a considéré que celle-ci serait largement compensée par, j'y vais de mémoire, mais par les mille cinq cent trente quelque hectares créés par le réservoir du Grand Détour.

2310 Là-dessus, je passerais la parole à monsieur Primeau.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2315 Madame la Présidente, la deuxième partie de la présentation a pour but de vous faire part de notre décision de choisir le trois mètres cubes-seconde (3 m³/s).

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

2320 Madame la Présidente, voici l'acétate RP-der-101, qui ressemble à celui qu'on a utilisé tantôt. C'est pour remettre à la vue de tous le principe de base de la dérivation.

Et voici l'acétate RP-jp-7, intitulé "Débit réservé et rentabilité du projet".

2325 Donc la structure de ce tableau, ici, est similaire au principe qui est décrit au niveau du concept du projet. Nous allons regarder le débit moyen vers la rivière Manouane, qui est fourni par l'entremise de la crête du barrage, de la crête de la digue numéro 1 et par les conduites qui assurent le débit réservé. Et de ce côté-ci, nous allons voir ce qui se passe du côté du réservoir Pipmuacan.

2330 Hydro-Québec propose un projet avec un débit réservé, c'est-à-dire minimum assuré de trois mètres cubes-seconde (3 m³/s). Dans les faits, les simulations montrent que par les conduites, c'est en moyenne quatre virgule un mètres cubes-seconde (4,1 m³/s) qui retournera à la rivière, c'est-à-dire par ces orifices.

2335 C'est dû au fait qu'au cours de l'année, il y a une variation du niveau dans le réservoir; même à un moment donné, il y a des débordements en crête. Et la pression hydraulique fait en sorte que pour le diamètre qui est fixe des conduites, on augmente le débit quand le niveau monte.

2340 Donc dans les faits, ce sont quatre virgule un mètres cubes-seconde (4,1 m³/s), en moyenne, qui retournent par les conduites.

2345 Dans un deuxième temps, comme l'a dit monsieur Arnaud tantôt, en période printanière, lorsque le niveau atteint la cote quatre cent dix-huit (418 m) dans le réservoir du Grand Détour, il y a débordement en rivière, et l'eau retourne à la Manouane.

2350 Sur les trente-six (36) années simulées, on voit qu'il y a quatre virgule neuf mètres cubes-seconde (4,9 m³/s) qui passent en crête. Donc dans les faits, la rivière Manouane reçoit neuf mètres cubes-seconde (9 m³/s), sur une base annuelle, ce qui fait que trente virgule trois (30,3 m³/s) sont dérivés vers le réservoir Pipmuacan. C'est le projet qui est sous analyse.

Nous avons regardé la faisabilité d'assurer neuf mètres cubes-seconde (9 m³/s), et notre conclusion est claire, il est impossible de le faire.

2355 Un, strictement sur la base du concept, je vais y arriver, mais deux, peut-être ce qui est plus important, c'est que la courbe des débits classés du mois de mars, à la hauteur du barrage, dans

les conditions naturelles, montre que soixante pour cent (60 %) du temps, dans les conditions naturelles, le débit est inférieur à neuf mètres cubes-seconde ($9 \text{ m}^3/\text{s}$). Ça, c'est le premier élément de démonstration.

2360 Le deuxième, c'est que nous avons fait varier les paramètres du concept.

Première chose, pour maximiser le débit, pour arriver à neuf mètres cubes-seconde ($9 \text{ m}^3/\text{s}$), il faut tripler le nombre de conduites; donc de deux (2) à six (6). Première chose!

2365 Deuxième chose, vous avez un volume d'eau qui arrive annuellement, et dans les périodes les plus faibles, le volume est défini, et la façon d'assurer le débit réservé, c'est d'augmenter la crête de vos ouvrages, pour la retenir le plus longtemps possible, pour vous assurer qu'en période critique, vous aurez ce qu'il faut par les conduites.

2370 Nous sommes allés jusqu'à la cote quatre cent vingt et un (421 m). Pourquoi nous ne sommes pas allés plus haut, parce que la ligne de partage des eaux est à la cote quatre cent vingt-deux (422 m). Si on était allé plus haut, on aurait tout retourné l'eau dans le réservoir Pipmuacan.

2375 Avec ça, on n'était pas capable d'assurer neuf ($9 \text{ m}^3/\text{s}$). Tout ce qu'il nous restait à faire, c'est creuser moins le canal! Il aurait fallu le monter de trois mètres (3 m) et là, nous n'avions plus d'eau qui dérivait une bonne partie de l'année, parce que nous l'avions tellement élevé que c'était minime, la quantité d'eau qui traversait de l'autre bord.

2380 Donc le meilleur que nous avons pu faire, en termes de conception, c'est assurer huit virgule trois mètres cubes-seconde ($8,3 \text{ m}^3/\text{s}$) par les six (6) conduites. Mais dans les faits, à cause de la variation au niveau du réservoir, ce sont quinze mètres cubes-seconde ($15 \text{ m}^3/\text{s}$) qui passaient les conduites.

2385 Maintenant, bien sûr, il y avait beaucoup moins d'eau qui passait par-dessus la crête, ce qui fait qu'il y en a dix-sept virgule sept ($17,7 \text{ m}^3/\text{s}$) qui retournaient à la rivière. Trente-neuf ($39 \text{ m}^3/\text{s}$) moins trois mètres cubes-seconde ($3 \text{ m}^3/\text{s}$) arrivant au site, moins vingt et un point six ($21,6 \text{ m}^3/\text{s}$), moins dix-sept virgule sept ($17,7 \text{ m}^3/\text{s}$), je m'excuse, qui retourne à la rivière, donnent vingt et un point six ($21,6 \text{ m}^3/\text{s}$), qui seraient dérivés vers Pipmuacan.

2390 Ce qui fait une réduction de vingt-neuf pour cent (29 %) du débit dérivé, par rapport aux cotes de base, et ça se traduit, sans considérer les coûts additionnels, par une augmentation du coût unitaire du projet de quarante pour cent (40 %).

2395 Pourquoi quarante pour cent (40 %), c'est comme le dollar canadien et le dollar américain. Quand le dollar américain est à soixante-six sous (66 ¢), quand vous allez acheter des dollars américains, il vous coûte un dollar cinquante ($1,50 \$$) canadien. C'est ici le dénominateur, ce sont les dollars sur l'énergie.

2400 On baisse de vingt-neuf pour cent (29 %) la quantité d'énergie, ça augmente le coût de quarante pour cent (40 %).

Donc Hydro-Québec conclut ici l'impossibilité d'assurer un débit réservé de neuf mètres cubes-seconde (9 m³/s). Et définitivement, il n'y aurait pas de projet, si on allait là, c'est clair.

2405 Nous avons regardé six mètres cubes-seconde (6 m³/s). Pour arriver à six mètres cubes-seconde (6 m³/s), il a fallu doubler le nombre de conduites; il a fallu rehausser de un mètre (1 m) la crête du barrage et de la digue.

2410 Et ce faisant, encore une fois à cause de la variation du niveau, pour assurer six mètres cubes-seconde (6 m³/s), nous avons vu que dans les faits, ce sont dix virgule trois mètres cubes-seconde (10,3 m³/s) qui ont franchi les orifices pour le débit réservé, et que dans ce cas-ci, bien sûr, comme on aura rehaussé un peu les crêtes, il y a un peu moins de déversement.

2415 Mais dans les faits, ce sont treize virgule six mètres cubes-seconde (13,6 m³/s) qui retournent à la rivière. Il nous en reste quinze pour cent (15 %) de moins d'eau vers Pipmuacan, et en considérant qu'on aurait une augmentation minimale de cinq pour cent (5 %) du coût du projet, à cause du rehaussement et des conduites additionnelles, et aussi par le fait – et je me permets de retirer cet acétate pour revenir avec la courbe que nous avons utilisée tantôt – quand cette étude d'optimisation des ouvrages a été faite, ce qu'on faisait ici, c'est qu'on augmentait la crête des
2420 ouvrages et on augmentait le radier, pour voir de quelle façon on pouvait optimiser les volumes d'excavation et de barrage.

Dans le cas ici qui nous intéresse, bien qu'on hausserait de un mètre (1 m) la crête des ouvrages, il faudrait – on ne pourrait pas se permettre, pour assurer six mètres cubes-seconde
2425 (6 m³/s), de rehausser aussi le radier du canal; il faudrait qu'il reste là.

C'est ce qui nous amène à conclure que dans les faits, à la cote quatre dix-neuf (419 m), si on maintient le radier à quatre cent treize (413 m) plutôt que le hausser à quatre cent quatorze (414 m), nous serions en haut du point qu'on pourrait obtenir sur cette courbe.

2430 D'où notre évaluation conservatrice d'une augmentation de cinq pour cent (5 %) des coûts.

Et en guise de conclusion, ce qui nous amène à conclure que le coût du projet, même avec un six mètres cubes-seconde (6 m³/s) réservé, augmenterait d'un minimum de vingt-cinq pour cent
2435 (25 %). Et ce faisant, le projet dépasserait largement les trois sous du kilowattheure (3 ¢/kWh).

PAR LA PRÉSIDENTE:

2440 Merci.

Quand vous nous remettez les copies des acétates, vous nous précisez bien pour quelle présentation, s'il vous plaît, parce qu'on n'a pas toujours mentionné le numéro des acétates. Quand on va relire dans les transcriptions, ça va être difficile de s'y retrouver.

2445 Alors c'est la Commission qui a demandé à Hydro-Québec de faire ces deux (2) présentations. Il y a beaucoup de questions sur cette deuxième présentation que la Commission a, et nous allons poursuivre demain après-midi, parce que j'ai une longue liste ici de gens qui veulent venir poser des questions, pas nécessairement sur ce sujet-là.

2450 Mais je tenais à ce que les présentations soient faites en soirée, parce que c'est pas tout le monde qui peut venir l'après-midi, et je pense que ça apporte des éléments intéressants à ce qu'on a dans les documents déposés.

2455

**PÉRIODE DE QUESTIONS
JACQUES RUELLAND**

PAR LA PRÉSIDENTE:

2460

Alors je vais poursuivre avec monsieur Jacques Ruelland, s'il vous plaît.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2465

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

2470

J'aimerais, avant de vous poser mes questions, vous soumettre quelques observations sur le programme de la première partie. Je vois pas de séance réservée à toute la question de la raison d'être du projet, de la justification. Pourtant, dans la directive, il y a des éléments très importants là-dessus.

C'est très beau les habitats du poisson, l'histoire des dérivations présentes et futures, mais je me demande si on va avoir le temps d'aborder les questions fondamentales.

2475

PAR LA PRÉSIDENTE:

On a commencé hier, monsieur Ruelland, à aborder la question, des questions sur la justification du projet. Le programme a été établi pas nécessairement pour couvrir tous les enjeux.

2480

Ce qu'on considérait, c'est qu'il y a des choses qui peuvent être apportées seulement en réponse à des questions, mais il y avait des points où il nous manquait des éléments dans les documents déposés, et on voulait avoir plus de précisions. Et c'est à partir de ça qu'on a établi les différentes présentations.

2485 La semaine n'est pas divisée en thématiques. Chaque jour, il y a des présentations, parce qu'il faut les étaler dans le temps, mais chaque jour, les gens peuvent venir poser des questions sur n'importe quel sujet.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2490

Est-ce qu'il y a moyen de limiter le temps des présentations. Parce qu'évidemment, la stratégie du promoteur, c'est d'étirer les choses, il y a pas eu de questions encore ce soir, il y en a eu un certain nombre semble-t-il hier soir...

2495 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous avons demandé à Hydro-Québec de limiter ses présentations de dix (10) à quinze (15) minutes.

2500 **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

Parce que moi, j'ai des questions sur les solutions alternatives, la raison d'être, la justification. À la page 6...

2505 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien, si on commençait, peut-être on pourrait commencer. On a quand même toutes les soirées, on réserve même vendredi soir aussi, si on n'a pas le temps de tout terminer jeudi.

2510 **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

2515 Mais avant de commencer, j'aimerais terminer mes représentations. J'aimerais qu'on puisse avoir quelqu'un de la MRC, il y a deux (2) questions fondamentales qui se posent dans le cadre de ce projet-là, qui touchent la MRC, c'est-à-dire les SOCOM, société en commandite, et il y a toute la question de la conformité du projet au schéma d'aménagement.

Est-ce que quelqu'un de la MRC peut se présenter pour venir répondre à ces questions-là?

2520 J'aimerais aussi pouvoir poser des questions au maire de Lamarche sur la position de la ville de Lamarche sur le projet. Je pense que c'est un aspect important sur la position du milieu.

Toute la question des impacts cumulatifs, je sais pas si les gens du fédéral vont pouvoir répondre au moins par téléphone à ces questions-là.

2525

PAR LA PRÉSIDENTE:

On a demandé au ministère de l'Environnement d'être présent par lien téléphonique, ils nous ont dit que c'était pas possible, de leur poser les questions par écrit.

2530

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Maintenant, il y a toute l'entente Pesamit 1999, qui porte sur ce projet-là, aussi.

2535

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Picard sera là demain soir.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2540

C'est bien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2545

Et pour la MRC, nous allons avoir jeudi soir les représentants des ministères des Affaires municipales, des Régions et des Ressources naturelles.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2550

Mais les gens de la MRC. Parce que dans d'autres audiences, Sault aux Cochons et Portneuf, il y a eu des questions assez fondamentales de posées sur les ententes de société en commandite entre les MRC. Ça soulève des problèmes sociaux, politiques et économiques importants. Ça me semble important que le préfet ou le directeur de la MRC soit disponible demain pour répondre à ces questions-là.

2555

PAR LA PRÉSIDENTE:

On va le prendre en délibéré.

2560

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Je vous remercie.

2565

Alors je vais commencer. Mes questions, mes deux (2) questions sont reliées. À la page 6, aux pages 6 et 7 de la directive, on parle, il y a un chapitre 1.2 sur la raison d'être du projet, page 7, 1.3, solutions de rechange au projet. Je vais vous lire très brièvement que:

2570

"La justification énergétique et économique du projet n'est pas requise si l'initiateur peut démontrer qu'elle a été faite devant la Régie ou auprès de d'autres instances gouvernementales."

J'ai pas vu ça dans le rapport.

2575 Et les solutions de rechange au projet, monsieur a abordé tout à l'heure la question d'économie d'énergie:

2580 "L'étude d'impact décrit sommairement les solutions de rechange au projet en conservant l'éventualité de sa non-réalisation. Les solutions de rechange pourraient être par exemple l'utilisation d'autres filières énergétiques sur équipements, dragages, dérivations."

2585 J'aimerais savoir de la part du ministère de l'Environnement, qui a émis un avis de recevabilité à l'étude d'impact, est-ce que le ministère considère que le promoteur a répondu de façon satisfaisante aux exigences de la directive concernant la raison d'être du projet, sa justification énergétique et économique, et les solutions de rechange qui auraient pu être envisagées pour fournir la quantité équivalente d'énergie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2590 Madame Paul.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

2595 Quand un avis de recevabilité est émis, madame la Présidente, l'avis de recevabilité concerne l'entièreté de l'étude d'impact. Donc vous avez pu remarquer que dans notre avis de recevabilité, il y avait quelques précisions supplémentaires qui étaient demandées, mais au niveau de la justification et de la raison d'être du projet, il y a pas eu de précisions demandées de plus que ce qui avait été fourni.

2600 Donc le ministère a considéré que c'était satisfaisant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et au niveau de solutions de rechange?

2605 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

C'est la même chose.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2610 Alors pour les trois (3) points qui sont apportés par monsieur Ruelland, vous avez considéré qu'il y avait assez d'informations?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

2615 Et que ça a été considéré satisfaisant.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2620 Est-ce que je pourrais savoir à quelle page on retrouve les solutions de rechange, à l'étude d'impact, dans PR.3?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2625 Monsieur Arnaud, est-ce que vous avez traité, dans l'étude d'impact, des solutions de rechange?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2630 Madame la Présidente, nous avons présenté un projet de dérivation partielle des rivières. Les solutions de rechange nécessiteraient une certaine modification à certaines pratiques d'achat, pour pouvoir avoir cette énergie disponible, et ce serait une solution qu'on pourrait utiliser à court terme mais pour l'instant, les autres filières n'ont pas été considérées, absolument pas, ni la filière thermique, ni la filière solaire, ni la filière éolienne, pour satisfaire à ce trois cent dix-huit gigawattheures (318 GWh).

2635

La seule solution de rechange qui pourrait être, à court terme, mise de l'avant rapidement, c'est une solution d'achat, qui est une solution plus chère.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2640

Pourtant, on juge que c'est recevable, à 1.3, les solutions de rechange; il y a rien dans le document. Je vous laisse le soin...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2645

Oui, mais je pense qu'il faut comprendre, quand on émet un avis de recevabilité, c'est qu'on considère qu'il y a toute l'information nécessaire pour aller en audience. Ça veut pas dire que lors de l'audience, il y a pas des points qui sont soulevés.

2650

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Je partage pas votre avis.

2655

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça, ça a toujours été comme ça. C'est le projet de la Manouane, si le ministère a décidé que c'était recevable, mais on est là pour ça, nous, pour poursuivre, pour aller plus loin.

2660 **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

J'espère que vous allez le faire, parce qu'il y a rien dans l'étude d'impact, et on n'aura pas beaucoup de temps pour le faire.

2665 De toute façon, je vais aborder ma deuxième question, ça va revenir sur les solutions de rechange.

2670 On sait qu'il y a dix-huit-vingt (18-20) projets en cours de route, qui sont dans la machine, des projets hydrauliques. Le président de l'Hydro, la semaine dernière ou il y a dix (10) jours, a déclaré dans une conférence, j'ai oublié l'article à Montréal, mais que c'était le temps de reprendre les grands projets ou les moyens projets pour profiter de la manne américaine.

2675 Et je mets ça dans la perspective de l'avant-dernier chapitre de PR.3, je sais pas si vous avez le document devant vous mais je vais vous lire très brièvement, un paragraphe qui dit:

"Le projet de dérivation a été mis de l'avant, tatata, sa non-réalisation se traduirait par la perte d'un projet rentable. Il serait alors remplacé par un projet moins économique qui, en raison... bon, tatata."

2680 Dans cette logique-là, je présume, et avec les déclarations du directeur général, président d'Hydro-Québec, je présume, qui est une société sérieuse comme Hydro, ils doivent avoir une mécanique, une procédure, une méthodologie de classement des projets de manière à sélectionner ceux qui sont les plus avantageux.

2685 Il y a trois (3) critères, vraiment, et on en parle depuis tout à l'heure, qui sont fondamentaux, c'est-à-dire le coût du projet, l'impact sur le milieu et l'optimisation énergétique, donc de produire le plus d'énergie possible avec le plus faible coût possible, avec le moins d'impact possible sur le milieu.

2690 Et comme on sait qu'il y a toute une série de projets, j'aimerais qu'on puisse nous déposer les projets par ordre de classement selon ces normes-là ou selon d'autres, des projets qui sont en cours. Il y a déjà eu des listes qui ont été déposées, Portneuf-Sault aux Cochons, qui étaient différentes de celles de Tounustouc, qui sont différentes de celles dont le président de l'Hydro a parlé récemment.

2695 Mais je présume que, de manière à être en mesure de nous dire que c'est le projet le plus économique ou que c'est la variante la plus économique, on nous démontre que c'est la variante, semble-t-il, la plus économique, sinon la moins dommageable, on doit avoir classé les projets qu'on envisage pour les prochaines années en fonction de la satisfaction de la demande interne et externe, de manière à ce qu'on puisse évaluer où se situe ce projet-là dans l'ordre des choses.

2700

Alors est-ce que le promoteur peut nous exposer la liste de ces projets-là, et les critères et les indicateurs qui lui permettent de les classer.

2705

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud, est-ce qu'on peut avoir un tableau, est-ce que vous avez déjà quelque chose de préparé?

2710

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui, madame la Présidente, on va pouvoir vous montrer une liste de projets.

2715

Maintenant, je pense qu'il faut bien comprendre que c'est des projets qui doivent subir un certain nombre d'études préliminaires, ce qu'on appelle des études sommaires.

2720

D'autre part, pour répondre aux préoccupations de monsieur Ruelland, il y a des projets bien sûr qui sont en discussion dans le milieu, parce qu'on essaie quand même, je dirais que l'évaluation des projets est pas une chose qui se fait en série, on fait pas les choses les unes après les autres, on fait tout en parallèle puisqu'on a trois (3) critères qui sont fondamentaux, donc il faut que le plus rapidement possible, on puisse statuer sur la rencontre des trois (3) critères.

2725

Alors donc, il y a des projets qui sont encore en discussion, et puis vous avez entendu parler bien sûr des grands projets de Churchill, de la Baie-James, qui sont encore en discussion.

2730

Alors c'est dans cet esprit qu'on peut vous présenter une liste de projets, étant bien entendu que pour nous, aujourd'hui, la Manouane est arrivée à un aboutissement d'études qui en fait un projet qui est proche d'une éventuelle obtention de projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2735

Et cette liste, elle est à jour par rapport à ce qui était présenté sur les autres commissions?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2740

Elle est à jour, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

2745

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On a Péribonka, donc elle est à jour.

2750 **PAR M. RICHARD PRIMEAU:**

Je vais débiter par l'acétate RP-a-3 qui décrit, qui identifie les projets hydroélectriques en construction et en demande d'autorisation.

2755 Les projets en construction, d'abord la centrale de SM-3, huit cent quatre-vingt-deux mégawatts (882 MW), plus de deux milliards sept cent cinquante millions de kilowattheures (2 750 000 000 kWh) qui pourraient être produits annuellement, dont la mise en service aura lieu cette année.

2760 Vous avez la centrale de Grand-Mère. Le gain que procurera cette nouvelle centrale, dans le cadre de sa reconstruction, est de soixante-dix mégawatts (70 MW) en termes de puissance installée et deux cents millions de kilowattheures (200 M kWh).

2765 Les projets qui sont en demande d'autorisation, vous avez les dérivations partielles de Betsiamites, dont nous avons parlé, à savoir Portneuf, Sault aux Cochons et Manouane, où les mises en service visées sont 2001 pour Portneuf et Sault aux Cochons et 2002 pour Manouane.

2770 Vous avez le projet de centrale de la Toulnostouc, d'une puissance installée de cinq cent dix-sept mégawatts (517 MW) et deux milliards six cent soixante millions de kilowattheures (2 660 000 000 kWh); mise en service, 2005.

2775 Et le projet de centrale Mercier, à l'exutoire du barrage Baskatong, sur la rivière Gatineau, d'une puissance installée de soixante mégawatts (60 MW), qui pourrait produire deux cent vingt gigawattheures (220 GWh) annuellement, pour une mise en service peut-être possible à l'horizon 2005.

Pour les fins de localisation, juste pour vous situer, voici une carte qui localise les projets potentiels dont j'ai fait mention.

2780 Donc Betsiamites, nous sommes dans cette zone. Ensuite, vous avez Mercier, sur la Gatineau.

Maintenant, je vais vous parler des autres projets potentiels qui sont sous analyse, et où il est prématuré de donner des signaux de nature économique.

2785 Vous avez le projet de la dérivation partielle de la rivière Boucher, deux cents millions de kilowattheures (200 M kWh) par an, c'est le point rouge identifié dans la zone Betsiamites.

2790 Vous avez deux (2) projets sur le Saint-Maurice, à savoir Chute-Allard et Rapide-des-Coeurs. C'est situé entre le barrage Gouin et les centrales sur le Saint-Maurice, dont La Tuque

notamment. Dans le cas de Chute-Allard, nous parlons de cinquante-sept mégawatts (57 MW) qui pourraient être installés; Rapide-des-Coeurs, soixante-quatorze mégawatts (74 MW). Et ces deux (2) centrales pourraient produire huit cents millions de kilowattheures (800 M kWh).

2795 Nous avons ensuite dans le Témiscamingue un projet de centrale, identifié Tabaret, qui serait entre le réservoir Kipawa et le lac Témiscamingue. Sa puissance installée serait de cent trente-deux mégawatts (132 MW) et la centrale serait en mesure de produire cinq cents millions de kilowattheures (500 M kWh) par année.

2800 Nous avons le projet Péribonka, dont il a été fait mention hier et aujourd'hui. Puissance installée de trois cent quatre-vingt-neuf mégawatts (389 MW), deux virgule deux milliards de kilowattheures (2,2 MM kWh). La localisation de la centrale, comme nous l'avons précisé hier, serait en amont de la confluence des rivières Manouane et Péribonka.

2805 Le projet de centrale de La Romaine-1, un projet de deux cent vingt mégawatts (220 MW), en mesure de produire un milliard de kilowattheures (1 MM kWh). Et la rivière La Romaine est située sur la Côte-Nord, à proximité de Havre-Saint-Pierre.

2810 Et en dernier lieu, le projet Eastmain-Rupert, qui consiste en l'aménagement d'une centrale de mille deux cent quatre-vingts mégawatts (1280 MW), en mesure de produire douze virgule sept milliards de kilowattheures (12,7 MM kWh), et à partir de laquelle aussi, également, serait jumelée, à laquelle serait jumelée une dérivation partielle de la rivière Rupert qui arrive dans la baie Rupert et éventuellement dans la baie James.

2815 Donc ce sont actuellement les projets potentiels d'Hydro-Québec sous étude.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, monsieur Primeau.

2820

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2825 Est-ce qu'on pourrait avoir quelques précisions, par exemple je constate que c'est uniquement des projets hydroélectriques, est-ce qu'on doit comprendre qu'il y a pas d'autres filières à l'étude, premièrement?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2830

Monsieur Arnaud, est-ce que vous avez d'autres projets, centrales à gaz, projets éoliens?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2835 Actuellement, madame la Présidente, il y a tout un tas de filières qui sont actuellement à l'étude, à Hydro-Québec, mais ce ne sont pas des projets qui sont encore rendus dans les processus d'autorisation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2840

La liste que vous venez de nous donner, il y a déjà des avis de projet pour tous ces projets-là ou vous en êtes aux préétudes; est-ce que vous pourriez spécifier, s'il vous plaît.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

2845

Des avis de projet, je me réfère à l'acétate RP-a-4, des avis de projet ont été déposés pour dérivation partielle Boucher, Romaine-1.

2850

Ce projet, Eastmain-Rupert est sous analyse par la Communauté crie. Nous allons voir ensemble si, oui ou non, il vaut la peine, à la lumière de leur analyse, de poursuivre ultérieurement. Donc il y a pas d'avis de projet déposé pour celui-là.

Péribonka, nous avons reçu un décret, donc il y a eu un avis de projet émis.

2855

J'aimerais faire une vérification à ce propos, ici, s'il vous plaît.

Chute-Allard et Rapide-des-Coeurs, il n'y a pas eu d'avis de projet d'émis encore.

Cette information-là devrait être disponible d'ici cinq (5) minutes.

2860

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

2865

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2870

Madame la Présidente, le président de l'Hydro a mentionné une augmentation importante de capacité sur SM-3, je me souviens pas du chiffre par exemple. Je présume que c'est la dérivation de Carheil et aux Pékans, on n'en a pas entendu parler.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2875

Est-ce que SM-3, est-ce que vous considérez éventuellement, pour SM-3, les dérivations des rivières Carheil et Pékans?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2880 Non, madame la Présidente. Pour l'instant, il y a pas de dérivation envisagée. Actuellement, il s'agit simplement, on est en train d'étudier la possibilité d'une surcapacité avec l'addition d'un troisième groupe. Mais il y a pas d'avis de projet encore déposé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2885 Merci.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

2890 Si ces projets-là étaient réalisés, ça donnerait combien de mégawatts, combien d'énergie totale?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2895 Est-ce que vous pouvez nous apporter la somme plus tard?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui.

2900 **PAR M. JACQUES RUELLAND:**

2905 Une dernière chose, qui porte sur les critères que j'ai soulevés au départ. Il y a toute une différence entre une multitude de petits projets, des gros projets, des projets éloignés, des projets en milieu occupé, en milieu habité.

On a parlé seulement de trois (3) critères, un critère environnemental, énergétique et économique. Est-ce que l'Hydro a une politique ou une réflexion sur les priorités qu'elle accorde à des types, des catégories de projets hydroélectriques?

2910 Des rivières déjà harnachées, on voit qu'il y en a plusieurs, où il y a déjà des barrages sur les rivières. Est-ce qu'on classe aussi ces projets-là en priorisant par exemple des projets sur des rivières harnachées plutôt que sur des rivières vierges, des grands projets plutôt que des petits projets ou des petits projets plutôt que des grands.

2915 Où s'insère la nouvelle politique de petites centrales, et quel impact ça va avoir sur la capacité disponible à Hydro-Québec? Parce que le gouvernement s'apprête à adopter une politique de petites centrales, si c'est pas déjà fait.

2920 Donc je présume qu'il y a une réflexion, il y a une catégorisation des choses qui est faite, depuis le temps qu'on en fait des projets.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors je pense qu'il y a deux (2) questions ici. Quels sont les critères de priorisation, comment vous faites le choix, finalement, un projet va plus vite que l'autre; c'est basé sur quoi?

2925

Dans le temps, comment vous définissez qu'un projet va se situer à telle date.

Et la deuxième question, bien, c'est l'aspect des petites centrales.

2930

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Excusez-moi, madame la Présidente, c'est pas vraiment la question de la date de réalisation des projets, mais est-ce que, toutes choses étant égales, on va privilégier douze cents mégawatts (1200 MW) avec Eastmain plutôt que trois (3) projets de quatre cents mégawatts (400 MW) ailleurs.

2935

Je comprends qu'il y a des facteurs, là, il y a des analyses à faire encore, mais il doit y avoir une philosophie générale, compte tenu du marché américain qu'on veut absolument pénétrer, quelle est la politique de l'Hydro par rapport aux petits projets, aux moyens projets, aux gros projets, en zone habitée, en zone éloignée, sur des rivières harnachées, non harnachées, les rivières vierges.

2940

Il doit y avoir quelque chose là-dessus!

2945

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors des critères, il y a un critère temps, j'imagine, est-ce qu'il y a d'autres critères?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

2950

Madame la Présidente, je voudrais réitérer encore une fois, on va dire que c'est le créneau d'Hydro-Québec mais c'est un créneau qui est bien obligatoire dans la société où on est en ce moment, nous essayons de développer d'abord les projets sur les rivières qui sont déjà utilisées pour des fins hydroélectriques.

2955

Ce que je veux dire par là, c'est que nous privilégions toujours des projets dans lesquels les impacts sont les moindres.

2960

Ensuite, je pense que nous pouvons dire que nous privilégions aussi des projets qui permettent d'avoir le moins d'impact environnemental possible.

Et je pense que d'une certaine façon, les projets de dérivation sont un bon exemple, parce que les impacts sont quand même moindres que la création de grands barrages.

2965

Pour ce qui est d'une classification, je pense qu'il n'y a pas de classification. Actuellement, il y a des projets qui sont en évolution selon les trois (3) critères, économiques, acceptables

environnementalement et acceptables par les populations. Et je pense qu'Hydro-Québec essaie, par tous les moyens, de ne pas déroger à ces trois (3) règles.

2970 Et c'est la raison pour laquelle nous sommes en négociation actuellement sur Eastmain, et sur Eastmain, nous avons un processus de négociation qui est en cours, et qui avance pas à pas. Alors si un jour, cette négociation débloque, il est probable qu'il y aura un projet, un grand projet à Eastmain.

2975 Voilà à peu près ce que je peux répondre à la question qui a été posée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et pour les petites centrales?

2980

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui, les petites centrales, c'est un processus d'appel d'offres qui va suivre son cours, et à ce moment-là, je pense que c'est un processus d'appel d'offres et donc, ce sera développé par des promoteurs privés.

2985

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous avez la politique qui a été je pense acceptée la semaine dernière?

2990

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On pourrait l'avoir.

2995

PAR LA PRÉSIDENTE:

S'il vous plaît.

3000

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Ma question, c'était où ça s'insère, quatre cents mégawatts (400 MW), je sais pas à quel prix l'électricité va être achetée, mais ça va retarder je présume certains projets; où est-ce que ça s'insère dans le système.

3005

PAR M. PATRICK ARNAUD:

J'aimerais comprendre la question de l'insertion dans le système.

3010

PAR M. JACQUES RUELLAND:

3015 Il va y avoir environ quatre cents mégawatts (400 MW) qui vont être accordés, je présume, quatre cent cinquante mégawatts (450 MW), dont le prix va être plus ou moins fixé, il va y avoir un prix plafond, je présume.

3020 À ce moment-là, Hydro est en mesure de savoir, à partir de ce prix-là, quel est l'impact de ces quatre cent cinquante mégawatts (450 MW) ou deux cent cinquante mégawatts (250 MW) sur la rentabilité individuelle de chacun de ces projets, puisque l'Hydro va acheter l'électricité.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3025 Alors ces projets vont se trouver probablement inclus dans notre prochain plan stratégique, et c'est probablement là qu'on va pouvoir voir où c'est qu'ils vont s'insérer.

C'est évident que c'est quatre cents mégawatts (400 MW) qui vont être disponibles au réseau d'Hydro-Québec, à la collectivité québécoise.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3030 Mais si je comprends bien, c'est en parallèle aux projets, à la liste de projets que vous nous avez présentée?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3035 Absolument, madame la Présidente. Quand vous voyez la demande que nous avons eue en l'an 2000, c'est évident que nous allons avoir besoin de bien plus que quatre cents mégawatts (400 MW).

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

3045 Est-ce qu'il y a une autre question, monsieur Ruelland?

PAR M. JACQUES RUELLAND:

3050 Bien, il y en aurait, il y en aurait des tonnes de questions. Ils répondent pas, évidemment, comme d'habitude.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je pense qu'on a apporté des éléments de réponse, monsieur Ruelland. C'est peut-être pas les réponses que vous voulez entendre, mais on a quand même des éléments de réponse.

3055

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Allez-vous pouvoir rédiger un rapport clair là-dessus?

3060

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est notre deuxième séance ce soir. Je pense que vous vous inquiétez outre mesure sur les capacités de la Commission.

3065

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Bien, avec l'expérience qu'on a eue dans les trois (3) dernières, on a raison de s'inquiéter, je vous avoue, là.

3070

Je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors je vous remercie.

3075

3080

JOHN BURCOMBE

3085

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'inviterais maintenant monsieur Burcombe à venir poser une deuxième question; vous aviez une question tout à l'heure, vous avez droit à une autre question.

3090

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Bonsoir madame la Présidente.

3095

Hier soir, il y avait une mention d'une autre possibilité d'augmenter la quantité de l'eau dans le réservoir Pipmuacan, c'est d'arrêter de fournir de l'eau aux centrales sur la rivière Shipshaw; si je comprends bien, ça compte pour six point trois mètres cubes par seconde (6,3 m³/s), en moyenne.

3100 Alors j'aimerais avoir plus d'information sur cette possibilité. Est-ce que c'est toujours à l'étude à Hydro-Québec, et sinon, pourquoi, pourquoi pas?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud.

3105 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Madame la Présidente, on va faire en deux (2) éléments. Je pense que c'est un projet qui, actuellement, n'est pas en discussion et c'est pas l'objet de cette audience, discuter d'un projet potentiel, même si ça touche le réservoir Pipmuacan.

3110

Et je voudrais que Richard complète, parce que c'est un problème d'exploitation.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

3115

Effectivement, madame la Présidente, ce n'est pas, selon notre perspective, il ne s'agit pas d'un projet très fondamental, comme on en parle ici pour Portneuf et Sault aux Cochons, parce qu'ici, on parle d'un projet où on remplacerait une livraison d'eau qui est très concentrée sur une période maximale de deux (2) mois par des livraisons d'électricité par le réseau hydroélectrique. Donc ça, c'est l'élément de base.

3120

Actuellement, il n'y a aucun développement à Hydro-Québec depuis un bon bout de temps là-dessus. Comme je le disais hier, c'est une éventualité, une possibilité, et pour des raisons de réaménagement organisationnel chez l'exploitant de la centrale, il y a bien longtemps que les discussions ont pas eu lieu.

3125

Et on verra, au fur et à mesure que les choses se développeront, si on va oui ou non aller de l'avant avec la modification d'exploitation de l'ouvrage régulateur du Pamouscachiou.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3130

C'est un point opérationnel, mais techniquement, c'est possible?

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

3135

Actuellement, on ne pourrait, sur le champ, procéder au transfert d'électricité en remplacement de l'eau, pour des raisons d'interconnexion. Donc on peut pas, demain matin, procéder comme ça. Il y a des éléments techniques à régler.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3140

Merci.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3145 Alors c'est quoi l'entente actuelle entre Hydro-Québec et on sait pas c'est avec qui présentement; c'était avec Price, mais c'est quoi le contenu de cette entente?

 Est-ce qu'on peut connaître un peu les modalités. Et aussi, c'est quoi le gain relatif dans ce cas?

3150

 On connaît bien c'est quoi le gain pour une dérivation de la Manouane, qu'il y a un gain d'à peu près deux (2) fois pour passer dans les centrales Bersimis par rapport aux centrales d'Alcan, dans le cas des centrales sur la rivière Shipshaw, c'est quoi le rapport de gain, dans ce cas.

3155 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Ce que j'ai compris, moi, c'est que vos négociations s'étaient arrêtées?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3160

 Effectivement, madame. Pour l'instant, nous sommes encore sous les accords qui ont été passés jadis et actuellement, comme l'a dit Richard, pour des questions de réorganisation interne chez le client, il n'y a pas - les négociations, les discussions sont rompues.

3165

 Mais je voudrais quand même qu'on considère qu'on parle de discussions sur un projet qui, actuellement, fonctionne, existe. Actuellement, il y a un débit de six mètres cubes (6 m³/s) qui s'en va du réservoir Pipmuacan, et pour l'instant, on respecte notre engagement. Et c'est tout.

3170

 Alors c'est une éventualité qui peut être considérée aussi, mais j'aimerais qu'on puisse continuer à présenter le projet Manouane, s'il vous plaît.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

3175

 Mais si jamais un jour ce projet se réalise, ça affecte tous les autres projets de dérivation. On aura un autre six mètres cubes (6 m³/s) de surplus, en effet.

3180

 Si on a déjà le maximum de détournement des projets qui sont en considération, Portneuf, Sault aux Cochons, Manouane, et plus l'autre qui pourrait être réalisé, si je comprends bien c'est un coût de presque rien, parce que tout ce qu'on doit faire, c'est fermer une vanne!

 Alors je crois que ça vaut d'être considéré avec plus d'intérêt que le promoteur prétend qu'il avait sur ce projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3185

Est-ce que vous avez une donnée sur le gain net en énergie qu'on pourrait avoir à partir de ce projet-là?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3190

Il faudrait, madame la Présidente, on pourrait le calculer assez rapidement, en fonction du six mètres cubes (6 m³/s) et de la hauteur de chute. Donc on pourrait effectivement, par une règle de trois (3), vous donner le gain. Si vous voulez, on peut vous le donner.

3195

J'aimerais apporter à votre attention, madame la Présidente, sur les courbes que nous vous avons montrées sur l'emmagasinement dans le réservoir Pipmuacan, avec les dérivations partielles de Sault aux Cochons et Manouane, vous avez pu constater qu'il y a de la place dans le réservoir, et il y a aucun problème, si demain on devait intégrer une nouvelle dérivation, faites-moi confiance, on trouvera un patron de gestion qui permettra de l'intégrer.

3200

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

3205

PAR M. JOHN BURCOMBE:

D'accord, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3210

Monsieur Dufour.

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Oui madame la Présidente, merci.

3215

Juste pour donner suite un peu à la dernière question posée, est-ce que dans le cadre de la justification de ce projet ou des projets entourant le réservoir Pipmuacan, est-ce qu'on a constaté, de façon générale, qu'il y a eu une baisse, qu'il y a une tendance vers une baisse générale du réservoir, du niveau du réservoir, ou ça s'est maintenu au cours des dernières années?

3220

Est-ce que ce serait une crainte que la Société aurait vis-à-vis de ses réservoirs en général, et en particulier pour le réservoir Pipmuacan, ou bien c'est uniquement pour un gain énergétique qu'on veut aller chercher, uniquement ça?

3225

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Alors la question, si je la reformulais, est-ce que le réservoir Pipmuacan est baissé pour aller chercher plus d'eau pour...

3230 **PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

Non. Est-ce qu'il y a une baisse générale dans l'approvisionnement, dans l'ensemble du réservoir; est-ce qu'il y a une baisse?

3235 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Dans l'hydraulicité alors?

3240 **PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:**

Dans l'hydraulicité.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

3245 Non, nous n'avons pas vu de modifications sensibles de l'hydraulicité du bassin versant de la rivière Betsiamites.

Les projets sont justifiés sur les gains qu'ils procurent sur le plan économique, et pour satisfaire la demande, bien sûr.

3250

PAR LE COMMISSAIRE DUFOUR:

Merci.

3255

MAJORIC PINETTE

PAR LA PRÉSIDENTE:

3260 J'inviterais maintenant monsieur Majoric Pinette à poser sa deuxième question, s'il vous plaît.

PAR M. MAJORIC PINETTE:

3265 Rebonsoir. Le secteur compris entre l'exutoire du lac Patrick et la baie aux Hirondelles, incluant la rivière aux Hirondelles, ne semble pas avoir fait l'objet d'une étude du potentiel archéologique par le promoteur.

3270 Pourquoi est-ce ainsi, alors que ces cours d'eau vont connaître une augmentation de débit importante et considérant qu'il existe déjà un site de campement contemporain à l'embouchure de la rivière aux Hirondelles?

Comment le tableau 7.15 peut-il conclure qu'il n'y aura pas d'impact dans le secteur de la rivière aux Hirondelles si aucune étude potentielle n'a été réalisée dans ce secteur.

3275 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

3280 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors on cherche la carte, pour l'identification je pense des zones.

3285 Madame la Présidente, pendant qu'on cherche la carte, je voudrais juste rectifier, vous donner une information complémentaire, tout à l'heure. La demande pour la Péribonka, ce n'était pas un avis de projet, ça peut pas être un avis de projet puisqu'on sait pas encore, donc c'était une demande pour faire des études.

Et Tabaret, un avis de projet a été déposé.

3290 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

3295 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

Alors madame la Présidente, d'abord j'aimerais vous présenter le découpage des différents secteurs archéologiques. Il s'agit de la carte qui apparaît à l'annexe Q.1, découpage des secteurs archéologiques.

3300 Donc le secteur auquel monsieur Pinette fait référence, c'est le secteur qui est identifié ici, dans l'encart, donc le secteur 3.3. Donc pour ce secteur, on a effectué une étude des zones à potentiel archéologique, et on a identifié, ici, sur la figure Q.4, le détail de ces différentes zones. Donc le tout apparaît dans l'annexe Q du rapport d'avant-projet.

3305 Donc il y a ici près de dix (10) zones de potentiel archéologique qui sont identifiées sur la figure Q.4 par les zones en grisé. Il s'agit essentiellement des différents axes de circulation, donc des sites autour des différents plans d'eau, le long de la rivière, le secteur 3.3.04, et différentes zones qui sont localisées ici, en bordure du lac numéro 3.

3310 Je regrette, on n'a pas beaucoup de toponymie, mais les plans d'eau n'étaient pas identifiés sur les cartes topographiques.

3315 Je dois vous signaler qu'à l'intérieur du secteur 3.3, lors des inventaires qui ont été réalisés au cours des deux (2) ou trois (3) dernières années, il y a pas de sites avec un fort potentiel qui avaient été identifiés. Donc on n'a pas poursuivi ou il y a pas eu d'inventaires spécifiques à l'intérieur du secteur 3.3.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3320 Est-ce qu'il va y avoir une poursuite de ces inventaires-là, est-ce qu'il y a d'autres études qui vont être faites? Parce qu'il y a quand même cent vingt-cinq (125) sites, cent vingt-cinq (125) zones à potentiel qui ont été identifiées.

PAR Mme LOUISE ÉMOND:

3325 Vous avez raison, madame la Présidente. Quand je disais qu'il n'y aurait pas d'inventaires additionnels, je parlais plus spécifiquement du secteur 3.3.

Si vous voulez, je peux peut-être vous brosser un portrait un peu général.

3330 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien, il faudrait savoir, est-ce qu'il va y avoir d'autres études dans ce secteur-là, au moins ce secteur-là?

3335 **PAR Mme LOUISE ÉMOND:**

Dans le secteur 3.3, étant donné qu'il n'y avait pas de zones à potentiel archéologique fort d'identifiées, nous n'avons pas poursuivi les inventaires, et il n'y en a pas de prévus.

3340 Cependant, depuis donc 1997, depuis le début des études, on a identifié un peu moins d'une centaine de zones; les efforts se sont par la suite poursuivis, au cours des années 99-2000.

Je vais peut-être souligner que les deux (2) communautés autochtones impliquées, tant les gens de Betsiamites que Mashteuiatsh, ont aussi participé, certaines personnes de la communauté ont été embauchées comme aides-archéologues et ont participé à ces différentes activités.

3345

Et au cours de la saison prochaine, donc à l'été et à l'automne 2001, Hydro-Québec entend compléter les inventaires restants, puisque déjà, bon nombre avaient été identifiés et ont été fouillés, il en reste près de la moitié à couvrir, le tout devra être réalisé en 2001.

3350 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Voilà, merci.

Nous allons prendre une courte pause de dix (10) minutes, s'il vous plaît.

3355

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

3360

**REPRISE DE LA SÉANCE
FLORENT JEAN**

3365 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

S'il vous plaît, on va reprendre!

3370 Je demanderais à madame Larouche de venir poser d'autres questions. Vous avez d'autres questions, non, ça va aller?

Monsieur Florent Jean.

3375 **PAR M. FLORENT JEAN:**

Bonsoir. Moi, ça concerne autrement dit l'échange calorique du projet. Disons qu'on est dans une région autrement dit continentale, et on a deux mille (2000) degrés-jours; la région de la Côte-Nord, c'est mille neuf cents (1900) degrés-jours.

3380 Est-ce que la dérivation de l'eau, on parle de trente pour cent (30 %) d'un bord, trente pour cent (30 %) envoyé sur l'autre, est-ce qu'on va avoir un impact, une augmentation du degré-jour dans la région, deux mille deux cents (2200), deux mille trois cents (2300) degrés-jours dans la région?

3385 On est un territoire qu'on reçoit de l'eau du Grand Nord, donc on a un échange calorique important, et ça retarde autrement dit le printemps, la chaleur du printemps.

3390 Est-ce que, je veux dire, la Côte-Nord vont tomber à dix-huit cents (1800) degrés-jours et nous autres, augmenter à deux mille cent (2100) degrés-jours; est-ce qu'on va avoir un impact sur la flore, les populations et après ça la végétation de la région.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3395 Pourriez-vous préciser, degré-jour, croissance de gel, qu'est-ce que vous voulez dire exactement?

PAR M. FLORENT JEAN:

3400 Disons que Montréal, ils ont deux mille cinq cents (2500) degrés-jours; on a deux mille (2000) degrés-jours, dans l'année, notre région, par rapport à d'autres régions. La Côte-Nord, ils ont mille neuf cents (1900) degrés-jours.

Est-ce que, je veux dire, l'échange calorique de l'eau qui vient du nord, ça vient d'une couple de cent milles en haut, en amont, garde notre température ici dans la région moins que -

3405 disons que l'impact de la température continentale a moins d'impact, parce qu'on reçoit de l'eau du Grand Nord.

Disons que là, on a une dérivation qui va dériver sur la Côte-Nord; disons qu'on va augmenter nos degrés-jours, qu'on va avoir dans le courant de l'année.

3410 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3415

Alors madame la Présidente, l'expérience que nous avons développée, suite aux projets de la Baie-James, nous a montré que l'augmentation de température était effective, à quelques mètres des grands réservoirs, au pourtour des grands réservoirs.

3420

Pour la deuxième partie de ma réponse, je voudrais juste mentionner qu'on crée, même si douze kilomètres carrés (12 km²), c'est un ennoisement qui est douze kilomètres carrés (12 km²), c'est quand même un réservoir de très très petite dimension. Donc nous ne pensons pas que le projet Manouane va avoir une incidence quelconque sur les degrés-jours des deux (2) régions.

3425 **PAR M. FLORENT JEAN:**

Il y a tu eu une étude de faite sur ça?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3430

Avez-vous fait une étude spécifiquement pour le projet?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3435

Nous n'avons pas fait une étude spécifique. Nous nous basons sur les connaissances que nous avons acquises dans les décennies passées.

PAR M. FLORENT JEAN:

3440

Deuxième question, au point de vue économie, pour les MRC, est-ce qu'il y a une entente de faite au point de vue, pour que l'économie de la région soit partie prenante avec le projet?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3445

Monsieur Arnaud.

3450 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors madame la Présidente, comme nous l'avons présenté hier, le projet Manouane fait partie de la création d'une SOCOM; comme nous l'avons expliqué hier, la SOCOM, c'est une société en commandite, dans laquelle effectivement les MRC vont devenir des partenaires d'Hydro-Québec.

Et quand on dit partenaires économiques, ça veut dire que les MRC vont devenir des partenaires financiers. Donc il va y avoir des retombées en profitabilité du projet, comme nous l'avons montré hier.

Et on peut dire aussi que dans la région, il va y avoir des retombées en emplois.

PAR M. FLORENT JEAN:

Est-ce vrai que la MRC Lac-Saint-Jean, il y a pas encore d'entente spécifique de réglée?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous adressez les questions à moi, s'il vous plaît.

PAR M. FLORENT JEAN:

Oui. Le Lac-Saint-Jean, au Lac-Saint-Jean, la MRC Lac-Saint-Jean, est-ce qu'ils se font tirer de la patte, ou éventuellement ils ne veulent pas, ou ils attendent d'avoir le résultat de la Commission avant de passer des projets, l'entente?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous pourriez nous expliquer pourquoi la MRC Lac-Saint-Jean-Est n'a pas encore signé l'entente?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui, Richard va vous l'expliquer.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

En vertu de l'accord cadre, la MRC Lac-Saint-Jean-Est avait jusqu'au 31 mai 2000 pour joindre l'entente de partenariat; cette date avait été fixée en connaissance de cause, laissant le temps à Hydro-Québec de terminer son étude d'impact, et de diffuser l'information résultant de ces études avant le dépôt du rapport d'avant-projet qui a eu lieu au mois de juin 2000.

3495 Donc je ne peux malheureusement vous donner, parler au nom de la MRC Lac-Saint-Jean-
Est, mais elle avait tous les éléments en sa possession pour décider de joindre le partenariat
proposé par Hydro-Québec, et auquel elle avait participé dans le cadre des négociations qui ont eu
lieu préalablement à la signature, le 27 septembre 1999.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3500 Est-ce qu'ils vous ont donné des raisons pour ce retard, est-ce que vous avez des
indications?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3505 On a des indications sur le fait qu'ils nous ont fait parvenir une série de demandes, et c'est
un document qu'on pourrait vous déposer.

3510 Mais nous n'avons pas d'indications internes sur les raisons. Mais je pense que c'est à la
MRC qu'il faut poser la question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

3515 **PAR M. FLORENT JEAN:**

Est-ce vrai que cette entente-là pourrait aller jusqu'à cinquante (50) ans?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3520 Monsieur Arnaud, vous avez donné...

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3525 Quatre-vingt-dix-neuf (99).

PAR LA PRÉSIDENTE:

3530 Cinquante (50) ans plus quarante-neuf (49).

PAR M. FLORENT JEAN:

OK, merci.

3535

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

3540

CÉCILE DUCHESNE

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Cécile Duchesne.

3545

PAR Mme CÉCILE DUCHESNE:

3550

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

Ma question, j'en ai une seule pour le moment, concerne justement la SOCOM et l'énoncé fait par monsieur Arnaud hier soir et tout à l'heure, à l'effet donc que les MRC deviennent des partenaires et qu'en conséquence, elles vont bénéficier, elles vont pouvoir partager les bénéfices nets, comme il les a appelés hier.

3555

Alors si on parle bien de bénéfices nets, j'aimerais donc avoir un éclaircissement sur le paragraphe 13.0 de la page 14 de l'entente cadre, de l'accord cadre sur la création d'une société en commandite, et je cite le paragraphe 13.0 en question, il n'est pas très long:

3560

"Dès la signature du présent accord cadre par toutes les parties, Hydro-Québec verse aux communautés locales, pour la réalisation de projets de développement social et économique sur leur territoire, la somme de neuf cent soixante-dix-neuf mille quatre cent trente-neuf dollars et vingt-cinq sous (979 439,25 \$) répartie de la façon suivante: trois cent cinquante-sept mille zéro zéro neuf dollars et trente-cinq sous (357 009,35 \$) pour la MRC de la Haute-Côte-Nord; deux cent treize mille quatre-vingt-quatre dollars et onze (213 084,11 \$) pour la MRC Manicouagan; trois cent soixante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-cinq dollars et quatre-vingt-dix-huit (364 485,98 \$) pour la MRC du Fjord-du-Saguenay; et quarante-quatre mille huit cent cinquante-neuf dollars et quatre-vingt-un sous (44 859,81 \$) pour la MRC Maria-Chapdelaine.

3565

3570

"Dès réception par Hydro-Québec de l'avis visé à l'article 7.7, Hydro-Québec verse aux mêmes fins à la MRC Lac-Saint-Jean-Est la somme de vingt mille cinq cent soixante dollars et soixante-quinze sous (20 560,75 \$)."

3575

Donc comment peut-on parler de répartition de bénéfices nets alors que les projets ne sont même pas réalisés, et que par conséquent, à la date de signature de l'entente, il est pas censé encore exister de bénéfices mesurables, qu'on puisse verser, là.

3580

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je pense qu'hier soir, vous aviez, monsieur Primeau, parlé comment c'était déterminé, le partage des bénéfices. Peut-être que vous pouvez représenter brièvement ce tableau-là et aussi nous expliquer comment vous pouvez déjà déterminer des sommes à verser.

3585

Ça veut dire que vous connaissez déjà, vous avez déjà établi les profits, le profit finalement du projet.

3590

Est-ce que ces sommes-là vont changer, vont varier, est-ce que ces sommes sont une indication, un minimum de base, etc.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3595

Je pense que monsieur Primeau va répondre, parce qu'il a été plus proche que moi de ce dossier, mais il s'agit pas là d'une répartition de profits. Il s'agit là de montants qui ont été mis à la disposition des différentes MRC pour pouvoir, je dirais, devenir des partenaires et exercer leur partenariat, si vous voulez, dans les différentes activités qui sont nécessaires pour mettre sur pied leur partenariat réel.

3600

On ne s'investit pas investisseur dans un projet hydraulique sans avoir des dépenses qui sont évidentes, au niveau recherche de financement, des choses comme ça. Alors c'est un peu dans cet esprit que ces sommes ont été versées.

3605

La deuxième chose, c'est que la répartition qui a été faite là, effectivement, vous montre une assez grande différenciation entre les montants, mais souvenez-vous qu'on a expliqué très clairement que les montants étaient liés aux impacts ou aux zones qui étaient touchées dans chacune des municipalités. C'est ce qui explique la grande différenciation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3610

Les sommes que madame vient de lire, ça n'a rien à voir, finalement, avec les pourcentages qui seront versés après, en termes de profits; c'est des sommes initiales pour partir la société, c'est bien ça?

3615

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Exact.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3620

D'accord.

PAR Mme CÉCILE DUCHESNE:

3625 Alors à ce moment-là, quand il a été question hier soir de compensation, on n'était pas très loin de la vérité! De compensation monétaire plutôt que de partage de bénéfices.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3630 Vous parlez des sommes que vous venez de lire, que c'est des compensations?

PAR Mme CÉCILE DUCHESNE:

Oui.

3635

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pourquoi vous définissez ça comme des compensations?

3640 **PAR Mme CÉCILE DUCHESNE:**

Parce que des compensations, ça aide terriblement à accepter un projet au préalable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3645

D'accord, c'est dans ce sens-là.

PAR Mme CÉCILE DUCHESNE:

3650 Et ça peut très bien, à ce moment-là, devenir, quand on regarde le vingt mille dollars (20 000 \$) attribué à la MRC Lac-Saint-Jean-Est, pour ses dix-sept (17) municipalités, ça peut très bien devenir la raison pour laquelle la MRC Lac-Saint-Jean-Est ne s'est pas encore prononcée.

Merci beaucoup.

3655

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, madame.

3660

3665

DENIS BRASSARD

PAR LA PRÉSIDENTE:

3670 Je vais appeler maintenant monsieur Brassard.

PAR M. DENIS BRASSARD:

Bonsoir, madame.

3675

Ma question concerne la gestion du réservoir Pipmuacan, et en particulier la figure 5.8 qui nous a été présentée par monsieur Primeau plus tôt ce soir.

3680

D'abord, est-ce qu'il serait possible de savoir la différence entre ce qui est appelé le niveau minimum et la limite minimale d'exploitation, sur la figure 5.8.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Arnaud.

3685

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On cherche la figure 5.8.

3690

Alors Richard va répondre à cette question.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

3695

À partir de la figure 5.8, la limite minimale d'exploitation qui est définie ici, c'est la limite minimale, c'est le niveau minimum du réservoir pour assurer que les ouvrages qui amènent l'eau à la centrale puissent - que la prise d'eau de la centrale, et dans ce cas-ci de la longue galerie d'amenée, puisse acheminer de l'eau pour que la centrale et les groupes turbines-alternateurs puissent produire de l'électricité. C'est tout simplement ça, c'est le niveau minimum, à ma connaissance.

3700

Je vais rechercher, au cours de la soirée et demain matin, s'il n'y aurait pas des raisons additionnelles, parce que dans certaines circonstances, il y en aurait peut-être. Je vais faire une vérification additionnelle là-dessus.

3705

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

3710

PAR M. DENIS BRASSARD:

Oui, il y avait le niveau minimum.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

3715

C'est ça. On parle du niveau minimum du réservoir, ici, si vous me permettez, parce que la prise d'eau - comment je pourrais dire ça!

3720

Les ouvrages qui servent à prendre l'eau du réservoir et à l'amener deux cent soixante-neuf mètres (269 m) plus bas, à la centrale, il faut qu'il y ait un niveau minimum pour que l'eau, par gravité, prenne la direction des conduites.

3725

Donc ça, d'après moi, c'est une des conditions. Mais je vais vérifier s'il y aurait pas d'autres facteurs qui entrent en considération, dans ce cas particulier, pour définir le niveau minimum.

PAR M. DENIS BRASSARD:

3730

Madame la Présidente, je sais pas si j'ai été suffisamment clair, je parlais de deux (2) concepts, ici, qui sont utilisés dans la figure 5.8. Il y a le concept de niveau minimum et il y a le concept de limite minimale d'exploitation.

C'est simplement pour comprendre la différence entre les deux (2).

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

3735

Là, je m'aperçois que la légende peut peut-être porter à confusion, le fait étant qu'ici, ce sont des données journalières qui sont simulées, et puis il peut y avoir confusion.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3740

Parce que sur la figure, il y a bien un niveau minimum et une limite maximale. C'est quoi la différence entre les deux (2).

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

3745

Ici, ce sont les limites maximales et minimales. Ça, ce sont les niveaux minimums journaliers, supposons aujourd'hui, nous sommes le 15 mai, sur les trente-six (36) années de simulation ou les trente-six (36) 15 mai de la période, le niveau minimum qui a été rencontré a été, dans ce cas-ci par exemple, ou serait rencontré, avec Portneuf, Sault aux Cochons et Manouane, serait de trois cent quatre-vingt-onze point cinq mètres (391,5 m).

3750

Donc c'est la valeur minimale du 15 mai de trente-six (36) années de simulation.

Alors que ça, ici, c'est le niveau minimal que peut atteindre le réservoir, tout en nous permettant de produire de l'électricité. C'est une limite technique.

3755

Ça, c'est une donnée de simulation basée sur les apports qui arrivent et qui seraient turbinés.

Je ne sais pas si ça vous éclaire.

3760

PAR M. DENIS BRASSARD:

Oui, c'est pas mal mieux, madame.

3765

Mais est-ce que ça veut dire que le niveau minimum pourrait descendre à la limite minimale d'exploitation, à un moment ou à un autre pendant l'année?

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

3770

Ce n'est pas à exclure, si nous avons des circonstances exceptionnelles.

Ce que dit cette courbe, c'est qu'on pourrait effectivement rencontrer des points au niveau trois cent quatre-vingt-huit point six mètres (388,6 m), effectivement.

3775

Dans les cas simulés, avec trente-six (36) années d'apport, qui ont une large variation, nous nous apercevons que nous pouvons gérer, à l'intérieur de cet intervalle de limite minimale et maximale.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3780

Ce qui veut dire que les données réelles, par rapport aux données simulées, pourraient être différentes, mais que la limite minimale, vous pourrez plus fonctionner?

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

3785

Actuellement, c'est ma connaissance, oui. Je vais aller chercher de l'information pour essayer d'expliquer ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3790

D'accord.

PAR M. DENIS BRASSARD:

3795

OK. La deuxième question, ça concerne ce qui a été mentionné un peu plus tôt, justement à propos de cette figure-là, la question de dépassements qui auraient eu lieu au cours des dernières années, dépassements des maximums, et de la présence de haussiers temporaires, je pense que c'est le terme que vous avez utilisé.

3800 J'aimerais en savoir un peu plus long là-dessus, qu'est-ce qui s'est passé et qu'est-ce que ça représente, ça sert à quoi, etc.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

3805 C'est qu'au cours des années mil neuf cent quatre-vingt-dix se sont produits différents événements à la centrale de Bersimis-1, et nous avons eu des pannes de groupes turbines-alternateurs, et à ce moment-là, durant cette période-là, sur la crête déversante, pour ne pas déverser l'eau, de toutes petites structures, ça faisait à peu près un pied (1 pi) d'haut, on a décidé de les mettre là pour, durant certaines périodes, accumuler un petit peu plus d'eau.

3810

Donc c'est ce que vous voyez ici comme dépassements.

Ces structures ont été démantelées l'année dernière, étant donné que dans le cadre de notre programme de réfection, nos groupes turbines-alternateurs offraient un meilleur taux de disponibilité et nous permettaient de ramener notre niveau maximal d'exploitation à l'intérieur des limites. C'était pour ça que c'était une mesure temporaire.

3815

PAR M. DENIS BRASSARD:

3820 Donc le niveau maximal avait été dépassé pendant certaines années?

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

3825 Pendant certains jours, au cours de différentes années, et ce sont de tous petits débordements.

Il faut bien remarquer que l'échelle, on parle ici de la référence, ici, de limite maximale, c'était sans les petites poutres qui faisaient trente centimètres (30 cm), et vous voyez qu'en automne, il y a eu quelques petits dépassements.

3830

Mais la limite, ce que je veux préciser, c'est que la limite maximale, c'était sans ces petits haussoirs.

PAR M. DENIS BRASSARD:

3835

Finalement, madame la Présidente, si la mesure de débit minimum de deux cent soixante mètres cubes-seconde (260 m³/s) à B-2 était adoptée en permanence, est-ce que ça changerait quelque chose à cette figure, au niveau du réservoir?

3840

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

La réponse à cette question est non, avec des apports additionnels de Portneuf, Sault aux Cochons et Manouane.

3845 Et je pourrais ramener la figure de tantôt, où on voyait que mensuellement, le débit turbiné à Bersimis-2 était, sauf un cas où je crois c'était deux cent quatre-vingt-quinze mètres cubes-seconde (295 m³/s), mais le débit était toujours supérieur à trois cents (300 m³/s).

3850 Et j'ai reçu ici les bâtonnets pour remplacer la figure qu'on a utilisée. Et vous voyez, le bâtonnet de droite, c'est celui où les apports des trois (3) dérivationes sont pris en considération, et si vous tracez une ligne à trois cents mètres cubes-seconde (300 m³/s), vous voyez qu'avec les apports des trois (3) dérivationes, nous sommes toujours à minimum deux (2) groupes turbines-alternateurs, deux (2) groupes turbines-alternateurs correspondant en gros entre deux cent vingt (220 m³/s) et deux cent quatre-vingts mètres cubes-seconde (280 m³/s).

3855

PAR M. DENIS BRASSARD:

Merci.

3860

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

3865

DAVID TARDIF

PAR LA PRÉSIDENTE:

3870

Je vais demander maintenant à monsieur David Tardif de venir poser ses questions.

PAR M. DAVID TARDIF:

3875

Bonsoir. Tantôt, ce que je voulais dire aussi à la question que je posais sur les crues, j'ai eu une réponse par quelqu'un d'autre, c'est à la page 5.17, le tableau 5.10 du programme.

Les crues sont actuellement de six (6) fois la rivière normale moyenne, et puis elles seront de treize (13) fois la rivière normale moyenne, dans le futur. C'est ça que je voulais exprimer.

3880

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc vous avez eu une réponse, finalement. D'accord.

PAR M. DAVID TARDIF:

3885

Ma question aussi est: pourquoi les pourvoiries Boréal et Lac Duhamel sont pas ici; est-ce qu'il y a eu une entente avec Hydro-Québec?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3890 Ils sont pas ici dans quel sens?

PAR M. DAVID TARDIF:

3895 Bien, pour débattre de la dérivation partielle de la Manouane. Ça les touche beaucoup, je me demande s'il y a une entente qu'il y a eue entre eux et Hydro-Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3900 Oui, parce que les personnes-ressources, c'est des personnes qui ont déjà été consultées lors de la consultation interministérielle.

PAR M. DAVID TARDIF:

3905 Oui, le dépôt de demande d'audience publique. Pourquoi ils ont pas l'air à être contre le projet?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3910 Pourquoi ils ont pas fait de requête?

PAR M. DAVID TARDIF:

3915 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3920 Parce qu'ils pourraient être ici dans la salle. Mais est-ce qu'il y a eu une entente avec eux, on peut demander à Hydro-Québec.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3925 Madame la Présidente, il y a eu des consultations avec les gens de la pourvoirie, il y a eu des préoccupations qui ont été apportées par les gens de la pourvoirie Duhamel, il y a eu des réponses qui ont été apportées à ces gens-là. Et donc, il y a pas d'opposition, apparemment, de la part des pourvoiries au projet d'Hydro-Québec, suite aux questions qui ont été répondues, suite à leurs préoccupations.

3930 Ils ont participé aux tables d'échange et donc, ils ont été tout à fait informés. Et nous avons pris en considération leurs préoccupations, comme pour les autres groupes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Avez-vous une deuxième question?

3935 **PAR M. DAVID TARDIF:**

Je gère une petite PME de dix-sept (17) employés à Lamarche. Quand je suis arrivé, il y a quatre (4) ans, j'ai demandé à Hydro-Québec si je pouvais avoir de l'aide pour gérer mes dépenses énergétiques; j'avais des gouffres énergétiques à certaines places, dans mon entreprise, je pensais
3940 que je pourrais avoir de l'aide, vu qu'il y avait des programmes supposément en cours.

J'ai appelé Hydro-Québec, et on m'a répondu qu'il y avait aucun programme pour m'aider à ce niveau-là, c'était à moi à faire les démarches de mon côté, dans le domaine du privé.

3945 Alors ma question est, Hydro-Québec dit qu'ils ont fait des efforts d'atténuation pour la demande énergétique, ils peuvent pas aller à l'encontre de ce que les gens veulent, que monsieur Arnaud disait tantôt.

Moi je voulais, il y a quatre (4) ans, améliorer ma performance énergétique, ils m'ont refusé
3950 de l'aide. Est-ce qu'il y a de l'effort qui est vraiment fait aujourd'hui pour ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que c'est une question ou un commentaire?

3955

PAR M. DAVID TARDIF:

Bien, je veux savoir, ils disent, tantôt ils disaient qu'il y avait un effort qui était fait, et ils peuvent pas aller à l'encontre des gens.

3960

Alors moi, on m'a refusé, voilà quatre (4) ans, de l'aide à ce niveau-là. Est-ce que je peux avoir une explication à ce niveau-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3965

Bien là, il faut avoir le contexte. Je pense pas que ce soit les gens ici qui vous aient refusé votre demande.

Est-ce que c'était une demande personnelle, au niveau de quoi, au niveau de programme d'efficacité énergétique? Il faut donner plus de détail.

3970

PAR M. DAVID TARDIF:

Oui, je voulais avoir de l'aide pour gérer mes dépenses énergétiques, par Hydro-Québec.

3975 Autrement dit, je mets en doute la volonté d'Hydro-Québec d'essayer de diminuer les dépenses énergétiques, comme ils disent.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3980 Est-ce que vous vouliez avoir, dans le cadre d'un programme d'efficacité énergétique, des montants d'argent qui vous permettraient d'améliorer?

PAR M. DAVID TARDIF:

3985 Non, non, je voulais avoir des conseils seulement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Des conseils?

3990

PAR M. DAVID TARDIF:

Oui. On me l'a refusé.

3995 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parce que je pense que vous aviez un programme, à un moment donné, où on pouvait installer des thermostats, il y a eu différentes choses au niveau de l'efficacité énergétique, dans les maisons ou dans les entreprises.

4000

Peut-être que vous pourriez donner certains éléments.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4005 Madame la Présidente, je voudrais souligner simplement qu'actuellement, il y a, à Hydro-Québec, une ligne qui s'appelle 1-800-ÉNERGIE, qui est toujours en service. Et je pense que c'est la ligne prioritaire pour recevoir des conseils.

4010 Alors je sais pas si c'est cette ligne que vous avez suivie. Si c'est pas le cas, je vous encourage fortement à vous adresser au bureau régional d'Hydro-Québec, je me fais fort que les gens du bureau régional qui sont ici sauront vous répondre, ils vous répondront et ils vous donneront des conseils, j'en suis certain.

4015 Comme disait madame la Présidente, ça dépend dans quel contexte, à qui, mais c'est pas possible qu'Hydro-Québec vous ait pas répondu.

PAR M. DAVID TARDIF:

On m'a répondu non.

4020

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors vous pourrez vérifier à nouveau.

4025

PAR M. DAVID TARDIF:

Je vais rappeler.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4030

D'accord, merci.

4035

JACQUES RUELLAND

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Ruelland, s'il vous plaît.

4040

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Bonsoir, j'ai des questions assez lourdes, je sais pas si c'est le moment de les poser.

4045

PAR LA PRÉSIDENTE:

On peut commencer par une.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

4050

Je vais commencer par la prévision de la demande, je crois que ça a été abordé brièvement hier soir.

4055

J'aimerais savoir si Hydro pouvait nous dissocier la croissance naturelle de la demande depuis 1990 de la composante de la demande qui provient des programmes de promotion et de subvention en électrotechnologie, en énergie et tout ça; de manière à pouvoir identifier quelle est la part de la croissance de la demande annuelle, en puissance et en énergie, qui constitue une demande qui reflète une croissance démographique, une croissance économique, et celle qui provient d'un transfert stimulé par des programmes de promotion et de subvention.

4060

Dans les journaux, depuis un mois, là, un programme ici qui s'adresse au secteur résidentiel, pour inciter les gens à modifier leur système de chauffage, abandonner, imaginez,

après la crise du verglas, leur système central de distribution de chaleur pour aller aux plinthes électriques. En tout cas, il y a tout un programme, je vais le déposer ici derrière.

4065

Donc ça, c'est un premier volet, un premier paramètre de la croissance de la demande, depuis 90, qu'est-ce qui est une croissance naturelle.

4070

En d'autres mots, quelles sont les quantités de puissance et d'énergie qui sont comprises dans la demande, depuis 90, et qui proviennent d'un transfert de l'industrie vers les électrotechnologies, ou dans le résidentiel, institutionnel ou le commercial, et aussi d'un transfert de système de chauffage vers le tout électrique ou le biénergie. De manière à ce qu'on sache quel est l'impact de la stimulation de la demande.

4075

Deuxième volet...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'on pourrait commencer avec le premier volet, s'il vous plaît.

4080

PAR M. JACQUES RUELLAND:

Merci.

4085

PAR LA PRÉSIDENTE:

Finalement, au niveau des données qui ont été brièvement présentées hier, quelle est, comme monsieur Ruelland le demande, la tendance normale ou naturelle de la demande par rapport à l'incitation à faire autre chose, en surplus que ce qu'on aurait normalement.

4090

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Actuellement, madame la Présidente, comme l'a présenté monsieur Primeau hier, vous avez vu qu'il y avait une tendance à l'augmentation de la demande. Le plus fort, je dirais, facteur, c'était l'industriel.

4095

Maintenant, c'est vrai, et monsieur Ruelland a raison quand il parle, il dit que les journaux sont pleins de mauvaises nouvelles pour les gens qui utilisent du mazout ou du gaz, vous savez qu'il y a une crise actuellement en Amérique du Nord, et que les prix du gaz sont montés en flèche, et que les prix du mazout sont pas loin derrière.

4100

Donc c'est évident qu'il y a actuellement une demande qui va être croissante pour le chauffage électrique, dans la mesure où les prix du gaz et du mazout ne retournent pas à des niveaux normaux. Ça, c'est ce que nous écrit le président de Gaz Métropolitain, quand il nous envoie sa facture avec cent pour cent (100 %) d'augmentation.

4105

Alors actuellement, on a une tendance, probablement dans le résidentiel, qui elle aussi va être plutôt une flèche ascendante, à cause de cette augmentation, mais je dirais que ça risque probablement d'être temporaire.

4110

Mais c'est évident qu'il y a un certain nombre de gens qui vont passer aux plinthes électriques.

4115

Pour ce qui est de l'industriel, nous avons un certain nombre de projets qui ont été présentés et qui donc reflètent, effectivement, cette augmentation qui est vraiment réelle.

4120

Comme vous savez, on l'a peut-être pas dit hier mais là, pour l'instant, nous nous basons sur des projets qui sont vraiment des projets qui sont en cours de développement ou en fin de réalisation.

Alors peut-être que monsieur Primeau peut rajouter un petit mot.

PAR M. RICHARD PRIMEAU:

4125

Madame la Présidente, dans le domaine, je n'ai pas de chiffres pour quantifier la tendance naturelle de la croissance, mais on peut quand même utiliser certains vecteurs pour montrer qu'Hydro-Québec, son pouvoir d'influence est peut-être plus ou moins grand qu'on peut le penser.

4130

Parlons par exemple biénergie, où nous avons cent dix-sept mille (117 000) clients qui ont souscrit un tarif biénergie, qui permet de transférer, lorsque la température ambiante dans une région est de moins douze (-12°) et dans une autre moins quinze (-15°), de transférer de l'électricité au mazout par exemple.

4135

Peut-être pour les bénéficiaires de la Commission, il serait intéressant de savoir que quand vous avez un système biénergie, votre électricité vous coûte trois virgule quarante-sept sous du kilowattheure (3,47 ¢/kWh), dans les conditions normales.

4140

Mais le signal tarifaire est assez fort en période froide, où on sollicite au maximum les équipements du parc d'Hydro-Québec, à ce moment-là les sous du kilowattheure à payer à Hydro-Québec passent de trois virgule quarante-sept (3,47 ¢/kWh) à quinze virgule cinquante-quatre sous du kilowattheure (15,54 ¢/kWh). Donc c'est un signal tarifaire je pense assez fort.

4145

Quand on parle d'électrotechnologie et d'incitation à la consommation, je crois qu'il faut garder en perspective que l'électrotechnologie est une façon qui peut-être, oui, amène une plus grande consommation d'électricité, mais dans le domaine commercial et industriel, procure des avantages indéniables à nos producteurs de différents produits au Québec.

4150

C'est un élément de concurrence, et Hydro-Québec met de l'argent, et d'ailleurs il y a un programme, la phase 2 du service d'implantation des électrotechnologies, qui a été béni, je m'excuse du mot, mais accepté par la Régie de l'énergie tout récemment, pour qu'Hydro-Québec continue à promouvoir un tel programme.

Donc c'est pour ça que j'en viens à dire que peut-être on n'influence pas tellement peut-être la tendance, mais que l'économie et le marché donnent en soi des signaux, et les consommateurs, en gens très intelligents, prennent les décisions qui vont dans le bon sens.

4155

Il faut faire confiance aux consommateurs!

PAR M. JACQUES RUELLAND:

4160

Madame la Présidente, on a eu le message publicitaire, je sais pas si on peut avoir des chiffres.

4165

Moi, j'ai demandé quelles étaient les quantités de puissance et d'énergie, dans la composante, sur cent cinquante térawattheures (150 TWh), il y a combien de mégawatts et de kilowattheures qui sont consommés dans un mode électrotechnologie, depuis 1990. C'est pas compliqué à comprendre!

4170

Il y a combien, au niveau du chauffage, parce que c'est l'autre grosse consommation, consommation résidentielle, institutionnelle, commerciale, quelle est la part de l'électricité.

De manière à ce qu'on puisse ventiler la composition de la demande. Il me semble que c'est des chiffres qui sont certainement disponibles chez les gens qui font la mise en marché.

4175

Et comme monsieur Arnaud a dit tout à l'heure qu'il avait essentiellement écrémé le marché des électrotechnologies, qu'est-ce qui reste, selon les études de marché de l'Hydro à écrémer; est-ce qu'il reste cinq pour cent (5 %) ou l'équivalent de cinq térawattheures (5 TWh).

4180

Ils doivent le savoir, puisqu'ils relancent une deuxième phase, ils doivent savoir ce qu'ils sont capables d'aller chercher avec la croissance des prix des hydrocarbures.

C'est des données, là, on n'est pas là pour questionner le bien-fondé des orientations de l'Hydro là-dessus, mais pour savoir quelle est la composition de la demande.

4185

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous avez des données, est-ce que vous pouvez nous ventiler la composition de la demande?

4190

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Actuellement, madame la Présidente, à cette table, on peut pas le faire. Il faut qu'on retourne à l'Hydro, il faut qu'on aille voir d'abord quel type de ventilation est faite actuellement.

4195

J'ai pas de doute qu'il doit y avoir des données qui existent, mais je vous avoue que la ventilation qui est réclamée ici, c'est un gros travail à faire, d'aller chercher cette information si elle est pas disponible.

4200

D'un autre côté, le potentiel résiduel, j'ai expliqué très clairement qu'actuellement, nous sommes en train de faire une étude avec l'Agence de l'efficacité énergétique. Je pense que cette étude est en cours, j'ai pas les résultats de l'étude, madame la Présidente, et dès que cette étude sera terminée, ses conclusions vont être incluses dans un plan stratégique qui va sortir dans quelques mois.

4205

Alors je pense, je vous dis qu'on va regarder qu'est-ce qu'il y a de disponible comme ventilation, et on la fera parvenir à la Commission. Mais c'est une grosse recherche, et on va la faire avec plaisir, mais c'est une grosse recherche.

4210

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Puis de toute façon, jeudi soir, il y aura des représentants des Ressources naturelles qui, eux, nous ont déjà informés qu'ils avaient des mises à jour à faire sur la demande, alors on pourra peut-être compléter.

4215

Mais j'aimerais que vous regardiez qu'est-ce qu'on peut obtenir, s'il vous plaît.

PAR M. JACQUES RUELLAND:

4220

Deuxième volet de ma question sur la demande, c'était les prévisions de croissance qui sont supérieures à ce qu'on avait anticipé.

Il est évident qu'on était au plus fort de la croissance économique, en 2000 et 2001, tous les indicateurs nous démontrent que c'est en train de chuter, ça continuera pas comme ça.

4225

Pourtant, la ligne est parallèle en haut de la prévision anticipée. Est-ce qu'Hydro a révisé ses indicateurs de croissance économique, et conséquemment, son impact sur la croissance de la demande intérieure, à la suite de ce qu'on voit depuis trois-quatre (3-4) mois dans le marché?

PAR LA PRÉSIDENTE:

4230

Monsieur Arnaud, est-ce que vous avez fait une révision?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4235

Madame la Présidente, deux (2) points.

D'abord premièrement, c'est vrai qu'il y a une amorce de récession aux États-Unis, l'amorce de récession est pas commencée quand même vraiment au Québec.

4240 Deuxièmement, comme deuxième partie de ma réponse, nous avons une révision qui est périodique, et cette périodicité est de combien, six (6) mois, un (1) an, et donc s'il y a des baisses à prévoir dans notre prévision, elles seront prévues.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4245

Parce que l'étude d'impact, ça a quand même été fait en mai 2000, alors il y a peut-être eu des changements depuis ce moment-là.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4250

Mais pour l'instant, madame la Présidente, c'est un projet qui est prévu pour, on aimerait bien le mettre en service en fin 2002, donc c'est dans pas longtemps. Et pour l'instant, tous les indicateurs nous montrent qu'on a besoin de ce projet pour 2002.

4255

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord, merci.

Vous avez parlé d'un deuxième élément de votre première question, mais je trouve que...

4260

PAR M. JACQUES RUELLAND:

C'est terminé, ma première question.

4265

PAR LA PRÉSIDENTE:

Votre deuxième question, est-ce qu'elle est longue? Parce qu'il y a monsieur Burcombe, encore, qui s'est inscrit.

4270

PAR M. JACQUES RUELLAND:

4275 Bien, je veux parler des coûts du projet, là. Mais je peux laisser passer monsieur Burcombe et revenir demain après-midi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4280 Oui, d'accord. On pourrait passer une question avec monsieur Burcombe ce soir, et on va terminer là, il est presque onze heures trente (11 h 30).

PAR M. JACQUES RUELLAND:

4285 Peut-être juste en terminant, j'ai demandé précédemment le total en puissance et en énergie des projets qui ont été identifiés. J'espère qu'on va rajouter à ça le quatorze térawattheures (14 TWh) de NEPOOL, quand le contrat va se terminer, pour savoir quelle est la quantité d'énergie, de puissance qui va devenir disponible.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4290 Est-ce qu'on peut compléter ça demain après-midi?

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4295 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4300 Oui, merci.

JOHN BURCOMBE

4305 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Burcombe.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

4310 Alors je peux aussi revenir demain après-midi avec des questions.

4315 J'aimerais demander quelque chose. Sur les photographies qu'on voit sur les cartes sur le mur, est-ce que toutes ces photographies seront disponibles, seront déposées pour être disponibles pour consultation dans les centres de consultation, avec l'information sur les débits, les débits pour chaque photographie. Est-ce que cette information sera disponible?

PAR LA PRÉSIDENTE:

4320 Monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

4325 Oui, madame. Il s'agit de photos numériques, elles seront disponibles sur le site d'Hydro-Québec.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

Sur le site d'Hydro-Québec ou sur...

4330

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est-à-dire c'est sur le site du BAPE.

4335

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Le site du BAPE, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4340

On va les installer sur notre site, on va les télécharger.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

4345

OK. Et avec les mêmes indications du kilométrage et tout, c'est ça?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous pouvez faire ça?

4350

PAR M. PATRICK ARNAUD:

Oui.

4355

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

4360

Et pour ce qui est des présentations par tableaux qu'on a parlé ce soir des débits mensuels, des répartitions des débits, je crois que ce serait beaucoup plus facile à comprendre si c'était en forme de figures. Est-ce qu'Hydro-Québec a ou pourrait nous fournir des figures pour, je crois que c'est les tableaux 5.10 par exemple et 5.9 aussi.

4365

PAR LA PRÉSIDENTE:

5.9, c'est une figure, c'est pas un tableau.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

4370

Oui, il y a deux (2) tableaux, 5.9 et 5.10, aux pages 5.17.

Est-ce qu'Hydro-Québec a des présentations graphiques de ces tableaux, plutôt que simplement des chiffres dans des tableaux.

4375

PAR LA PRÉSIDENTE:

Avez-vous des représentations graphiques? Mais on a des questions, nous, à vous poser, alors si vous n'en avez pas, avant d'en faire, on aimerait...

4380

PAR M. PATRICK ARNAUD:

On n'a pas de figures, elles n'existent pas. Il faudrait les faire.

4385

Je pense que les débits classés, c'est faisable; l'autre, j'ai pas l'impression que ce soit vraiment faisable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4390

On va regarder ça demain parce que nous, on a des questions sur ces tableaux-là. Alors on peut regarder ça demain après-midi, et on conclura à ce moment-là.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

4395

C'est peut-être pas tous les chiffres qui sont nécessaires d'être présentés, mais Hydro-Québec semble avoir - je suis surpris qu'on sait pas exactement c'est quoi le débit qui sera présent dans la rivière après le détournement, mais je crois que c'est en partie parce qu'on n'a pas de présentation graphique de l'information.

4400

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'ai pas dit que c'était non, monsieur Burcombe. Ce que je dis, c'est que ça donne rien de donner une commande ce soir pour faire des figures parce qu'on a des choses, nous, à ajouter. Ça va?

4405

Alors on va regarder ça demain après-midi.

PAR M. JOHN BURCOMBE:

4410

Ça va, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

4415 Alors ceci termine la séance de ce soir.

 Merci d'être là, et on se retrouve demain à deux heures (2 h), dans cette salle, pour une séance d'après-midi. Vous êtes tous les bienvenus, ceux qui peuvent venir.

4420 Les séances de l'après-midi sont en général pour poser des questions beaucoup plus techniques; nous en tout cas, en tant que Commission, on se réserve les questions plus techniques pour les après-midi.

 Alors à demain, merci.

4425

SÉANCE AJOURNÉE AU 16 MAI 2001
À QUATORZE HEURES (14 H)

4430

 Je soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la traduction exacte et fidèle de mes notes sténotypiques.

4435

FLORENCE BÉLIVEAU
Sténotypiste officielle.

4440